

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4152 du Jeudi 17 Novembre 2022 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

NOTRE JOURNAL A 70 ANS

ECONOMIE

Les travaux de la Zone économique spéciale de Pointe-Noire ont été lancés (P.3)

MUSIQUE

Comment va Zao?



Victime d'un AVC, l'artiste se livre sur son état de santé

COUPE DU MONDE-QATAR 2022

La France remet son titre en jeu

(P.19)

ENVIRONNEMENT

Valorisation économique des aires protégées, une exigence

(P.7)

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DU CONGO

La maison d'accueil «Sala sambila» dédiée à la paroisse du Plateau centre-ville

(Page 10)



EDITORIAL
Hommes et femmes de Dieu

CANAL+

kongosja Lounge
A PARTIR DU 11 DECEMBRE SUR CANAL+ FOX

LE DECODEUR HD 1000 FCFA TTC
5.000⁰⁰⁰ DES EVASION

30 ANS LA FETE CONTINUE !

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«TRANSPORTATION & LOGISTIC CONSULTING CONGO»

En sigle «TLC CONGO SA»

Société Anonyme avec Administrateur Général
Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: Immeuble Elisabeth, 1er étage, quartier Ndjinji
3, Place Rond-Point du Port, Boîte postale: 1785
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2007-B14-00004

APPROBATION DES COMPTES - AFFECTATION DU RESULTAT - RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - REPORT DE RECAPITALISATION

I- Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société «TRANSPORTATION & LOGISTIC CONSULTING CONGO», en sigle «TLC CONGO SA», en date à Pointe-Noire du 24 juin 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 13 octobre 2022, enregistré à Pointe-Noire, folio 199/7 n° 1051, les actionnaires de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

- Approbation des rapports de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- Quitus à l'Administrateur Général et au Commissaire aux comptes;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes;
- Report de recapitalisation;
- Pouvoirs pour les formalités.

II- Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «TRANSPORTATION & LOGISTIC CONSULTING CONGO», en sigle «TLC CONGO SA», tenue en date à Pointe-Noire du 24 juin 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 13 octobre 2022, enregistré à Pointe-Noire, folio 199/9 n° 1053, les actionnaires de ladite société ont décidé de:

- La poursuite des activités de la société.

Le dépôt légal desdits Procès-verbaux a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2022-D-01057, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 07 novembre 2022.

Pour mention et avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE,
Notaire.

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE

«CABINET DENTAIRE DE OUENZE»

En abrégé «CDO»

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 28 janvier 2022 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la date du 01 février 2022, sous folio 020/34 N°0446, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: CABINET DENTAIRE DE OUENZE en abrégé «CDO»

Forme: Société A Responsabilité Limitée

Capital: 1 000 000 FCFA, divisé en 200 parts de 5.000 FCFA Chacune, souscrites et libérées en totalité.

Siège social: à Brazzaville, quartier Ouenze, au numéro 05 de la rue Mabirow, Arrondissement 5 Ouenze.

Objet: La société a pour objet en République du Congo:

- Les consultations en stomatologie;
- Les soins médicaux des maladies de la bouche et des dents;
- La chirurgie maxillo-faciale et stomatologie ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières,

immobilières, mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou ayant tout objet similaire ou connexe.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de l'un de ses associés ayant qualité pour l'exercer.

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance: Monsieur Ravy De l'Or AKOUA-LA-NGUIE est nommé en qualité de Gérant.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 20-10-2022

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2022-B12-00246.

Pour insertion légale
Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A LA DEMANDE DU Bureau Régional pour l'Afrique de l'Organisation Mondiale de la Santé «OMS», situé à Brazzaville, cité du djoué;

Le Groupement des Commissaires-Priseurs, Maîtres ESSEBO Benoit et LANDZE Edgard PROCEDERA:

Le Samedi 19 novembre 2022 à 09 (NEUF) heures précises;

Dans le respect des règles barrières, dans l'enceinte de l'OMS Afrique, cité du djoué à Brazzaville;

A la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de plusieurs effets et biens usagers de l'OMS, constitués:

- Deux Véhicules TOYOTA COSTER;
- Du mobilier et fournitures de bureau;
- Du matériel informatique : Laptops, dockings station, téléphones portables, ordinateurs, calculatrice de Bureau, Unités Centrales, matériels de climatisations, écrans plats couleurs, chaises, tables, téléviseurs plasma, et d'autres effets;
- Des appareils électroménagers: Réfrigérateurs, cuisinières et autres;
- Un lit de consultations médicales;
- Un appareil pneumatique (démonte pneus);
- Ainsi que divers autres biens mobiliers.

Toute personne intéressée à participer à cette vente est priée de payer préalablement, afin d'obtenir un numéro de participation, une caution remboursable ou déductible de:

- 500 000 FCFA pour le véhicule;
- 100 000 FCFA pour les autres articles.

L'enregistrement, les visites des biens mis en vente commence le Lundi 14 novembre 2022, de 09 heures à 16 heures à l'OMS cité du djoué.

Les véhicules sont vendus sous douane et l'enlèvement par l'acheteur ne peut se faire qu'après paiement du prix intégral et apurement des droits et taxes de douane.

Les autres conditions de vente seront remises à chaque soumissionnaire au moment du versement de la caution à la cité de l'OMS ou au siège du groupement situé au n°05, rue Louis TRECHOT en face de la Primature.

Pour toute information contacter:

- Maîtres:
- ESSEBO Benoit, Tél. : 05 551 07 22 1 06 634 70 27
- LANDZE Edgard, Tél.: 05 558 75 85 1 06 665 23 41

Fait à Brazzaville, le 08 novembre 2022

Pour le groupement
Un des Commissaires-priseurs

SOCIETE AKER SOLUTIONS CONGO S.A.

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au capital de 10.000.000 Francs F.CFA
Siège social: Avenue Emmanuel Dadet (Proche du bureau des impôts)
B.P.: 1154, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2013-B14-00027

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 septembre 2022, les Actionnaires de la société AKER SOLUTIONS CONGO S.A. ont décidé ce qui suit:

1. Prise d'acte de l'expiration des mandats de KPMG et Monsieur Robert Prosper NKEN, en qualité de commissaires aux comptes titulaires et suppléant et nomination de PricewaterhouseCoopers et Monsieur Sylvester NJUMBE, en qualité de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats de KPMG et Monsieur Robert Prosper NKEN, en qualité de commissaires aux comptes titulaire et suppléant et nomme PricewaterhouseCoopers et Monsieur Sylvester NJUMBE, sis 88, avenue du Général de Gaulle, B.P.: 1306, Pointe-Noire, République du Congo, en qualité de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

PricewaterhouseCoopers et Monsieur Sylvester NJUMBE sont nommés pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

2. Ratification de la décision de transfert du siège social de la société AKER SOLUTIONS CONGO S.A. et modification des statuts

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 18 août 2022 de transférer le siège social actuel de la société AKER SOLUTIONS CONGO S.A. à l'adresse suivante: Avenue Emmanuel Dadet (Proche du Bureau des Impôts UGE), B.P.: 1154, Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de ratifier la décision du Conseil d'Administration de modifier l'article 4 des statuts de la société AKER SOLUTIONS CONGO S.A. comme suit:

«Le siège social est établi en République du Congo, à Pointe-Noire, Avenue Emmanuel Dadet, B.P.: 1154, Centre-Ville (Proche du bureau des impôts UGE)».

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2013-B14-00027.

Fait à Pointe-Noire, le 10 novembre 2022.

Pour avis,
Le PCA.

AVIS DE MODIFICATION

«KABALAN PLUS»

Société à Responsabilité limitée

Au capital de UN Million (1.000.000) de FCFA

Siège social : Pointe-Noire au n°148 bis rue Pandzou Congo
Télécom 1er étage à côté du marché plateau E.P. Lumumba / République du Congo

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaire de l'associé unique reçu par Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à la résidence de Brazzaville, sis Boulevard Denis Sassou Nguesso, enceinte Sopeco centre-ville, en date à Brazzaville du 17 octobre 2022, enregistré aux domaines et timbres de la Plaine, sous le Folio 192/1 n°4472, il a été décidé ce qui suit: • Constat de cession des parts sociales au profit de Monsieur Mahmoud KABALA et agreement de ce dernier au sein de la société; • Modification de la dénomination sociale à la nouvelle dénomination ci-après: «LA MAISON DE KABALAN PLUS» SARL. • Nomination du nouveau gérant et co-gérant respectivement Messieurs Mahmoud KABALAN en qualité de Gérant et Taha TRABOULSI en qualité de cogérant; • Transfert du siège social de Pointe-Noire à Brazzaville à l'adresse suivante: Brazzaville sur l'avenue Amilcar Cabral et William Guynet, dans l'enceinte de l'immeuble LEILA et ouverture de l'établissement se-

condaire à Pointe-Noire; • Mise à jour des statuts. Les actes modificatifs ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 25/10/2022, sous le numéro de dépôt ° CG-PNR-01-2022-D-01058 et la mention modificative a été portée sur le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier sous le n° CG-PNR-01-2013-B13-00786. Relativement au transfert du siège social de Pointe-Noire à Brazzaville, il a été porté au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 04 novembre 2022, une mention modificative sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2022-B12-00253, sous le numéro de dépôt CG-BZV-01-2022-D-00482.

POUR AVIS

Maître Félix MAKOSSO LASSI,
Notaire / 222 81 04 20 1 04 423 14 44

ÉNERGIE

Remise en service de la centrale électrique à gaz de Djeno, à Pointe-Noire

En séjour de travail à Pointe-Noire, le Président de la République Denis Sassou-Nguesso a procédé le jeudi 10 novembre dernier à la remise en service d'une des deux turbines de la centrale électrique à gaz de Djeno. La cérémonie a eu lieu en présence de plusieurs membres du Gouvernement, des autorités civiles et militaires de la ville portuaire, de Can Incesu, ambassadeur de Turquie au Congo, et des responsables d'entreprises du secteur de l'énergie et des hydrocarbures.

Lancés le 21 février 2021, les travaux d'extension de la centrale électrique de Djeno ont été confiés à la société turque Aska énergies, créée en 1987. Un bijou essentiel dans la chaîne des infrastructures électriques nationales, Djeno va être le noyau du développement du secteur énergétique du Congo.

La Centrale comporte deux turbines et sera exploitée par la société turque Aksa, avec une capacité de production de 25 mégawatts chacune. La remise en service de l'une de ces turbines apportera 27% d'énergie au



Denis Sassou Nguesso procédant à la remise en service de la centrale à gaz de Djeno

réseau national d'électricité. Sa principale mission est la transformation du gaz torché par la société pétrolière Eni Congo en énergie électrique. Dans son mot de bienvenue, Wilfrid Paka, administrateur-maire de l'arrondissement 6 Ngoyo, a exprimé sa joie d'accueillir, en quelques mois, ce nouveau cadeau du Président de la République, après l'inauguration de l'hôpital de Ngoyo et la municipalisation additionnelle de la ville de Pointe-Noire. Il a promis mettre la sécurité du site en tête des priorités. La réhabilitation de la centrale électrique à gaz de Djeno est la matérialisation progressive du projet de société du Président de la République: «Ensemble,

poursuivons la marche», a poursuivi administrateur-maire. Les travaux de réhabilitation ont concerné la turbine 1, le système de contrôle, le système de haute, moyenne et basse tension, notamment. Le directeur général de la société Aska énergie, Gökan Aydogdu, a rassuré que la centrale électrique à gaz ainsi refaite est à mesure de produire de l'électricité et de l'injecter dans le circuit aux quatre coins du pays. Il a expliqué que sa société est très motivée en vue de soutenir le gouvernement de la République en matière d'énergie électrique. Le ministre de l'Energie et de l'hydraulique, Émile Ouosso, a indiqué que le

développement du secteur de l'électricité mobilisera les efforts et les ressources de son ministère dans les prochaines années. Il a énoncé le plan de pilotage et de développement du secteur hydraulique, notamment l'achèvement des réformes, les infrastructures à réhabiliter ou à construire et la bonne gouvernance globale du secteur depuis le ministère jusqu'aux structures techniques. Après la visite guidée de la Centrale, le Président de la République s'est rendu à la base vie de la société chinoise Wing Wah E&P SAU, et au site d'exploitation pétrolière de Tchiamba-Nzassi.

Madocie Déogratias MONGO

ECONOMIE

Les travaux de la Zone économique spéciale de Pointe-Noire ont été lancés

Le Président de la République Denis Sassou-Nguesso a procédé le samedi 12 novembre dernier dans la sous-préfecture de Loango, à la pose de la première pierre pour la construction de la Zone économique spéciale (ZES) de Pointe-Noire. En présence des membres du Gouvernement; des autorités départementales du Kouilou et de Pointe-Noire; Barot Shailesh, directeur général d'Arise-Congo, et d'une population venue nombreuse.

Située sur une étendue de 2700 hectares, la Zone économique spéciale de Pointe-Noire sera construite par la société Arise-Congo. Ce projet, a rappelé Paul Adam Dibouilou, préfet du Kouilou, entre dans la volonté de diversification de l'économie et s'inscrit dans le Projet de société du Président de la République: «Ensemble poursuivons la marche». Il intègre aussi le Plan national de développement (PND) de 2022-2026.

La construction de cette plateforme économique et industrielle est l'accomplissement d'un volet essentiel de la relance de l'économie et la création des emplois. Il vise la réduction de la pauvreté dans le pays.

Fruit du partenariat public-privé entre la République du Congo et Arise-Congo, ce complexe industriel vise spécifiquement la mise en place des structures pouvant hâter l'industrialisation du Congo et soutenir les efforts du PND.

Paul Adam Dibouilou a exprimé l'impatience de la population de Loango de voir l'achèvement du projet de construction simultanée de la boucle du Kouilou, de l'hôpital

général de Loango, de la Zone économique spéciale, des universités de Diosso et de Liambou.

La Zone économique spéciale de Pointe-Noire est projetée sur trois axes: développement de l'industrie locale au sein d'un écosystème vertueux et durable; création d'emplois inclusifs à grande échelle, et substitution des importations dans les secteurs tels que le bois, le pharmaceutique, la transformation agroalimentaire et la production d'appareils électroménagers.

Le ministre des Zones économiques spéciales et de la diversification économique, Jean-Marc Thystère-Tchicaya, a indiqué que le Gouvernement a défini le développement des Zones économiques spéciales comme troisième pilier du Plan national de développement 2022-2026 pour une économie forte, diversifiée et résiliente. «Les enjeux ainsi mis en évidence sont déterminés dans l'établissement de la politique des Zones économiques spéciales, durables, globales et adaptatives, capables de relever les défis du futur. Il s'agit pour le Gouvernement, d'attirer les investissements directs étrangers et améliorer les



Photo de famille autour du Président



Le Président de la République posant la première pierre

taux d'exploitation et de création de l'emploi», a-t-il dit.

Après quoi, les notables et sages du Kouilou ont imploré à travers un rituel, la bénédiction des mânes sur le site où sera érigée la ZES. S'en est suivi la pose de la première pierre marquant le lancement of-

ficiel des travaux de construction par le Président de la République. À rappeler que la Zone économique spéciale de Pointe-Noire est l'une des quatre dont le Congo a décidé de se doter.

M. D. MONGO

Editorial

Hommes et femmes de Dieu

Il ne fait aucun doute que nos Eglises sont aujourd'hui traversées de forces qui ne sont pas toutes positives. Signes sans doute que les faiblesses des uns sont plus partagées qu'on ne le reconnaît, nous avons dû assister ces jours-ci à ce que le commun des fidèles qualifiera de scandales. Il s'agit véritablement de contre-témoignages évangéliques dans tous les cas, quels que soient les noms dont on les vêtira.

Le problème est que nous ne nous mettons que rarement à réfléchir sur ces faits, à les regarder bien en face pour en tirer les leçons qu'il nous faut. Au contraire, on en profite pour enfoncer l'Eglise catholique de plus belle, vilipender le nom de ses pasteurs même lointains ; on attribue à toute l'Eglise catholique les travers de quelque individualité, semblant suggérer qu'en matière de mœurs seuls les catholiques sont invités à l'exemplarité. A «coller à l'Evangile» et à ses Dix commandements !

Des Pasteurs improvisés se jettent à l'eau, au Djoué, devant des fidèles en extase et promettent de réapparaître au 7^e jour. Il n'aura fallu que quatre jours pour retrouver un pasteur-cadavre ! Un Pasteur de Bétou assassine son fils, parce qu'il entendait des voix. Curieusement, toutes les causes sont supputées, sauf celles de la maladie et de la schizophrénie. Des accusations de nos religieuses sont montées en épingle, mais les nombreux détournements d'argent dans les paroisses improvisées sont tues.

Ne parlons pas du grand scandale qui déchire une Eglise établie sur les deux berges du Congo et qui alimente chaque jour les réseaux sociaux. Au nom de la légitimité de l'héritage, à mieux traduire la volonté du couple fondateur, on se jette des anathèmes! A vrai dire, vu le nombre de contre-témoignages et la gravité des débordements notés ces jours-ci, on se serait attendu à de l'humilité. Pas au jeu de la paille et de la poutre. Et si, comme tendent à le faire accroire certains, le vice et la faute sont plus proches des hommes et femmes dans l'Eglise catholique, c'est oublier trop vite que ceux-ci sont issus de la même société.

Leur vie de prière est destinée à faire baisser les triomphes de Satan dans la société. Pour le bien de tous. Car le bon croyant n'est pas le mauvais citoyen. A force d'agonir d'insultes les hommes et les femmes de Dieu, on ne contribue qu'à élargir le cercle des «insulteurs» de l'autorité, religieuse ou non, pas à le restreindre.

Albert S. MIANZOUKOUTA

MCDDI

Euloge Landry Kolelas reçoit le soutien du BEN

Le bureau exécutif national (BEN) du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) réuni en session extraordinaire le 10 novembre dernier à Brazzaville, a réaffirmé son soutien à Euloge Landry Kolelas, président national du parti.

Le soutien au président national est, selon les membres du BEN, motivé par une fébrile crise que traverse le MCDDI. En effet, une frange des membres s'est écartée de la ligne directrice de l'organisation fixée par les textes fondamentaux du parti.

Ce soutien, a-t-il poursuivi, est également justifié pour son attachement aux idéaux du parti et à l'alliance MCDDI-PCT.

Le BEN a accepté la décision proposée par l'instance de discipline et de contrôle de radier du parti Blaise Kangou. Il a, en outre, infligé une suspension du parti, à titre conservatoire, à Rufin Makoumbou, Davy Mpassi et Joséphine Salakhanda pour «leur comportement séditieux».

S'agissant des cotisations statutaires, le président national du parti a lancé un appel aux membres du BEN et aux militants pour s'acquitter de leurs obligations statutaires.



Euloge Landry Kolelas,

KAUD

DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATION CITOYENNE

Les adolescents et jeunes attendent des actes

Les adolescents et les jeunes ont un effet majeur sur le développement social et économique du Congo. Mais il faut admettre que ce développement dépend en grande partie de la capacité du pays à répondre à leurs besoins spécifiques.

Avec l'appui de l'UNICEF Congo et des autres Agences du Système des Nations unies en République du Congo, le Gouvernement, la société civile et les associations de jeunesse se sont rencontrés, jeudi 10 novembre dernier à Brazzaville, pour valider une stratégie multisectorielle de développement et de participation citoyenne des adolescents et jeunes pour la période 2022-2026. C'était sous le leadership du ministre en charge de la Jeunesse.

Il s'agissait, pour les experts concernés, d'aborder diverses thématiques. Cette réunion a abouti à l'adoption d'un document qui met en

place des stratégies pour favoriser le développement des adolescents et des jeunes au Congo. Les problèmes spécifiques (manque de loisirs sains, harcèlement sexuel, insécurité, chômage, abus de tout genre, etc.) auxquels ils sont confrontés au quotidien «ont été pris en compte».

Si l'on en croit le ministre en charge de la jeunesse, Hugues Nguélondele, ce document «met un accent particulier sur quatre domaines d'intervention: la santé et le bien être des adolescents; l'éducation et l'apprentissage; l'acquisition des compétences et de la transition vers le travail; la création d'un environnement protecteur, la participation et l'engagement



Les participants à l'atelier

civique». Et ce document doit servir de base et à tous les partenaires pour la mise en œuvre de la politique nationale de la Jeunesse, et du plan national de développement 2022-2026.

Le représentant adjoint de l'UNICEF, M. Andrés Lopes, a réitéré l'engagement de son organisme, et celui des agences du Système des Nations unies, «à soutenir aux côtés du gouvernement, la mise en

œuvre de cette stratégie». Restent son opérationnalisation et des actes. «Je saisis cette occasion pour inviter le Gouvernement à accélérer l'adoption du décret portant création du Parlement des enfants et de le doter des financements nécessaires afin qu'il puisse jouer son rôle de manière effective.», a dit le fonctionnaire de l'UNICEF.

G.-S.M.

COOPERATION

Joindre les efforts de la Sécurité civile dans les enquêtes techniques du BEA

Un protocole d'accord a été signé par le Commandement de la Sécurité civile et le Bureau des enquêtes sur les accidents d'aviation (BEA), en vue de mutualiser leurs efforts dans la gestion des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation civile. C'était, le vendredi 11 novembre 2022 à Brazzaville. Le document a été paraphé pour le compte du Commandement de la Sécurité civile par le général de police de première classe Albert Ngoto, et du côté du BEA, par son directeur Jean Verseau Rafils Mombouli.

Signé en présence des représentants de l'ASECNA et de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), cet accord permet de définir les modalités de participation du Commandement de la Sécurité civile aux activités liées à l'enquête technique du Bureau des enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation. Il s'appuie sur le cadre juridique régissant les deux structures dont chacune a une mission bien précise en matière de gestion des accidents et incidents qui surviennent dans le champ de l'aviation civile. De son but, il ressort que l'enquête technique n'est pas conduite de façon à établir des fautes ou à évaluer des responsabilités individuelles ou collectives. Son unique objectif est la prévention des accidents et des incidents en tirant de ces événements des enseignements susceptibles d'en prévenir d'autres. Elle consiste à collecter et à analyser les informations utiles, à déterminer les circonstances et les causes de l'événement, et donne lieu, si nécessaire, à l'établissement de recommandations de sécurité. Selon le directeur du BEA, Jean Verseau Rafils Mombouli, «ce protocole d'accord établit les modalités de coordination opérationnelle pour le traitement des événements de sécurité. Il traite notamment les questions

essentielle relatives à la densification (utiles) en provenance des éléments de sécurité, dans les accidents ou incidents d'aviation, et des questions portant sur l'accès et la sécurisation du site, en l'occurrence les éléments sur la participation des experts du Commandement de la Sécurité civile, des activités du BEA, mais également des questions relatives à la gestion du risque sur le site d'accidents et incidents de l'aviation civile. Et, le lieu d'accident, peut renfermer une large gamme de risques contre la santé, la sécurité du personnel, donc, il est nécessaire que les différents intervenants puissent coordonner, gérer les risques sur le site, pour identifier les actions visant à codifier le personnel de nos



Echange de parapheurs entre le général Albert Ngoto et le directeur Jean Verseau Rafils Mombouli.

deux structures».

Pour le commandant en second du Commandement de la Sécurité civile, le colonel de police Serge Pépin Itoua Poto, «ce protocole d'accord intéresse le seul champ des opérations de recherche, de sauvetage et de secours consécutives à un accident et incident de l'aviation civile. Ces diverses opérations sont exclusivement du ressort d'un commandant des opérations de secours (COS) qui n'est autre qu'un sapeur-pompier. Alors, dans ce protocole d'accord sont exclues les opérations de sécurité publique, les enquêtes judiciaires, donc, c'est strictement sapeurs-pompiers», a-t-il précisé.

Les personnels de la Sécurité civile prendront part aux formations organisées par le BEA, relatives aux enquêtes sur les accidents et incidents de l'aviation civile.

Soulignons que, c'est depuis le 10 mai 2022, que la Sécurité civile et le Bureau des enquêtes des accidents d'aviation ont convenu d'établir un cadre de coordination des différents acteurs afin de mener à bien leurs missions essentielles.

GEROSE

COOPERATION

L'Algérie entend apporter sa part à l'édifice de la réforme de l'Etat congolais

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'Etat, Luc-Joseph Okio, s'est entretenu, mardi 8 novembre dernier à Brazzaville, avec son excellence Larbi El Hadj Ali, ambassadeur de l'Algérie en République du Congo. Leur entretien a porté sur la consolidation des relations diplomatiques entre les deux pays.

L'Algérie qui a acquis une certaine expérience en matière de réformes entend apporter sa part à l'édifice de la réforme de l'Etat congolais pour lui permettre de booster les meilleures pratiques qui contribueront à son développement. «Les réformes

de l'Etat, en particulier, sont un chantier permanent à tous les niveaux. C'est un exercice que nous faisons au quotidien. Il s'agit pour le Congo et l'Algérie de s'adapter aux bouleversements, tant au niveau national, régional, qu'international. L'environnement... nous

dicte un certain nombre d'attitudes, de comportements à suivre pour adapter nos fonctionnaires, nos administrations, nos départements ministériels, pour essayer de tirer profit de cette coopération qui existe entre nos deux pays», a expliqué Larbi El Hadj Ali. Pour le diplomate algérien, c'est un honneur pour son pays d'avoir contribué, par le passé, à la formation des cadres de la République du Congo. «L'Algérie continuera à le faire et surtout à le diversifier pour répondre aux sollicitudes de nos

SANTE

S'assurer de meilleures conditions de survie pour les prématurés

«L'étreinte d'un parent: une thérapie puissante; permettre le contact peau à peau dès la naissance». Tel est le thème de la Journée mondiale de la prématurité célébrée le 17 novembre 2022. Pour sensibiliser l'opinion publique en vue de mobiliser les énergies sur les questions liées aux naissances prématurées et d'honorer les bébés nés prématurément et leurs familles.

Dans la déclaration rendue publique par le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, le Gouvernement a fait savoir que la prématurité est une préoccupation mondiale.



Gilbert Mokoki

Selon l'OMS, environ 15 millions des bébés naissent prématurément chaque année. «Un problème qui touche un enfant sur 10 dans le monde. Les complications survenues chez les prématurés sont la principale cause de décès parmi les enfants de moins de 5 ans dans le monde», a-t-il indiqué.

Il a fait savoir que 60% des naissances prématurées ont lieu en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Au Congo, le taux de naissances prématurées est de 16,3%. «Il

est le pays est le troisième pays ayant le plus grand taux de naissance prématurées sur 100 naissances vivantes au monde», a ajouté le ministre.

Le rapport de l'observatoire national des décès maternels, néonataux infantiles de 2021 indique que le taux de mortalité néonatale est à 27 décès pour 1000 naissances vivantes et représente 61% de la mortalité infanto-juvénile. Et la prématurité est la principale cause de cette mortalité néonatale. «Cet état de fait nous oblige à nous mobiliser tous sans exception pour réduire la prématurité et dans le cas échéant créer les meilleures conditions de survie aux bébés nés prématurément», a expliqué Gilbert Mokoki.

Pour lui, 68% de ces décès pourraient être évités d'ici 2030 grâce à un ensemble de mesures simples telles que le bon suivi de la grossesse par un personnel qualifié dans une structure de santé adéquate, pour la femme enceinte; l'allaitement exclusif; le contact peau contre peau les soins essentiels aux nouveau-nés appropriés, etc.

Le ministre a estimé que cette Journée donne l'occasion de saluer le travail qu'effectuent au quotidien les personnels de santé pour permettre à ce que chaque femme enceinte et chaque enfant à naître soit bien pris en charge.

Tout en saluant les mères des enfants nés prématurés, il leur a assuré du soutien et affection du Gouvernement qui, selon lui, continuera à fournir les efforts afin que les soins les plus complets de qualité et dignes soient offerts à chaque femme enceinte et à chaque bébé quel que soit l'endroit où ils se trouvent sur le territoire national.

Gilbert Mokoki a remercié les partenaires techniques et financiers du Gouvernement qui appuient le Congo dans l'amélioration de la qualité des soins et services de santé essentiels, notamment le FNUAP, la Banque mondiale, l'OMS, l'UNICEF.

Il a en outre réitéré l'engagement du Gouvernement à poursuivre les efforts pour l'accès universel à des services essentiels de santé équitables, de haute qualité et abordables pendant et après la naissance pour la santé des femmes et des enfants.

Cyr Arnel YABBAT-NGO



Pendant l'audience

frères congolais. C'est pour cette raison qu'il a été créé en Algérie, une agence de coopération internationale placée sous l'égide du Président de République. Il s'agit d'un nouvel instrument, en dehors des circuits du ministère des Affaires étrangères et des autres secteurs liés à la coopération en Algérie, qui va servir au développement et à la consolidation

des relations entre l'Algérie et la République du Congo, notamment dans le secteur de la formation», a-t-il poursuivi. Diplomate de carrière, ancien ambassadeur au Canada, Larbi El Hadj Ali est ambassadeur en République du Congo depuis mars 2022.

Marcellin MOUZITA

JOURNEE MONDIALE DU DIABETE

Gilbert Mokoki invite les Congolais à plus de sport

La communauté internationale a célébré, jeudi 14 novembre 2022, la Journée mondiale du diabète. A cette occasion, le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par le ministre Gilbert Mokoki, de la Santé et de la population.

Le diabète constitue une véritable pandémie. En effet, selon la Fédération internationale du diabète, la maladie touche présentement près de 537 millions de personnes dont 60% dans les pays en développement et l'on s'attend à une augmentation à plus de 700 millions de malades d'ici 2040. Au Congo, les études réalisées montrent que le pays n'échappe pas à la montée exponentielle des cas de diabète. Les données hospitalières révèlent un taux de prévalence de 7% de l'ensemble de la population congolaise et les médicaments et autres produits nécessaires à la prise en charge ne sont pas toujours disponibles. «A ce rythme et si rien n'est fait, le diabète risque d'impacter négativement à l'atteinte des ODD». La célébration de la journée mondiale du diabète consiste à apporter à toutes les personnes malades, un message d'espoir d'être entendu, d'être accompagné et de se projeter dans l'avenir. Elle donne également

la possibilité aux professionnels de santé, aux Ongs, aux associations d'intensifier la sensibilisation sur cette maladie. Au-delà de la tristesse qui appelle à un changement malgré les données épidémiologiques actuelles, le ministre pense qu'une lueur d'espoir est en train de s'élever avec la mise à la disposition des malades des médicaments à faible coût. Il a indiqué que le Gouvernement travaille sur les huit recommandations contenues dans le pacte mondial contre le diabète proposé par l'OMS dont la promotion des activités physiques et sportives et le renforcement du système de santé. Par ailleurs, il a appelé à une mobilisation dans un élan de solidarité autour de cette maladie chronique. «Chaque Congolais doit non seulement connaître son statut diabétique, mais aussi et surtout avoir des connaissances sur les risques et moyens de prévention. Le Gouvernement exhorte les Congolais à poursuivre



Gilbert Mokoki

les initiatives de création des clubs de marcheurs, organiser des journées de sensibilisation dans les lieux de travail, les quartiers et dans les églises», a dit Gilbert Mokoki. Selon le ministre, il nous faut désormais, considérer le diabète comme l'affaire de tous, dans la mesure où elle implique toutes les parties prenantes pour stopper les ravages de ce tueur silencieux. A ce titre, il a renouvelé la préoccupation fondamentale du Gouvernement sur la prise en charge des diabétiques. «Le Gouvernement travaille de façon méthodique à la mise en place du mécanisme de solidarité qui apportera une partie de la solution. Agissons contre la montée des maladies non trans-

missibles qui risque de compromettre l'amélioration de notre espérance de vie. Ouvrons tous sur les leviers préventifs et promotionnels afin de réduire les prévalences des maladies non transmissibles dont le diabète». Néanmoins, le ministre a invité les Congolais à pratiquer et faire pratiquer les activités physiques et sportives dans les familles, les lieux de travail, les églises, associations, quartiers et villages; se faire dépister à temps; adhérer et faire adhérer les proches aux mécanismes de la solidarité dans le cadre du financement des soins du diabète, etc.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ENVIRONNEMENT

Un arbre, pour sauver la planète

La journée nationale de l'arbre a été célébrée le 6 novembre dernier pour la 36^e fois, sous le thème: «La planète a besoin de nous. Pour la sauver, plantons les arbres». Le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, le vendredi 4 novembre 2022.

Pour la ministre, ce thème traduit la volonté des pouvoirs publics de consolider la dynamique nationale autour du sujet majeur d'actualité, à savoir: le changement climatique, l'une des menaces qui pèsent actuellement sur l'humanité toute entière, et qui accentue les phénomènes météorologiques extrêmes, surtout dans les pays vulnérables d'Afrique comme le Congo. Il est établi scientifiquement que pour conjurer ce sort, «il nous faut préserver, voire étendre la couverture végétale mondiale, principalement celle des forêts tropicales, en considération de leurs fonctions écologiques et scientifiques de séquestration de carbone», a-t-elle dit.

Et d'indiquer que l'arbre est source de tout, «source de vie parce qu'il procure des fruits, de l'énergie, de l'eau, du bois, des essences, des huiles, de l'ombre et surtout l'air qu'on

respire». Grâce à sa capacité de purifier l'air atmosphérique, a précisé Rosalie Matondo, «l'arbre joue un rôle central dans la lutte contre le changement climatique, notamment à travers son utilisation à grande échelle dans les plantations



Une vue de la forêt congolaise

forestières et agroforestières, puits de carbone atmosphérique. Le Congo nanti d'une longue tradition de planteur, couvert de forêts sur 69 % de son territoire et doté



Rosalie Matondo libérant le message

de vastes étendues de savanes non valorisées, se doit de saisir l'opportunité de l'économie verte pour promouvoir le maximum de projets de séquestration du carbone en

vue de générer des crédits carbonés valorisables sur le marché éponyme». Pour cela, elle a estimé que la journée nationale de l'arbre constitue une précieuse opportunité pour chaque citoyen de créer un verger ou une forêt et de participer ainsi à la sauvegarde de la vie sur terre. A noter que la commémoration de cette Journée a coïncidé avec l'ouverture à Charm El-Cheik, en Egypte, de la 27^e conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique où ont été débattues les problématiques liées à l'avenir de la planète.

Philippe BANZ

COUP D'OEIL EN BIAIS

Déluge sur Pointe-Noire: désolation et colère

La pluie torrentielle qui s'est abattue mercredi 9 novembre dernier sur la capitale économique a fait des dégâts et au moins une victime. Il est tombé beaucoup d'eau sur la ville qui a offert un spectacle simplement désolant, pendant et après la pluie. Tous les quartiers ont été touchés. De nombreuses familles ont vu leurs logements inondés. Beaucoup ont perdu leurs biens. Du jamais vu, d'après le chef de quartier de la zone 9 Loussala-marché où des maisons se sont effondrées. Ceux qui allaient au travail ont rebroussé chemin, tant toutes les artères de la ville étaient devenues impraticables. Les toilettes extérieures et autres fosses septiques ont déversé dans les rues des quartiers populaires l'essentiel de leurs contenus libérés et charriés. Plus grave encore, un adolescent a trouvé la mort au quartier Mongo-Kamba. Voulant récupérer une sandale qui flottait sur l'eau, il a glissé et a été emporté par les eaux en furie et est mort. Les recherches ont duré quatre heures. Ce spectacle désolant suscite la colère des Ponténégrins qui s'interrogent comment leur ville dite pétrolière et pourvoyeuse de pas moins de 80% des recettes budgétaires de l'Etat peut être en si piteux état à la moindre pluie!

L'érosion au galop à Massengo

On disserte toujours sur l'érosion qui attaque, ronge et emporte des maisons à Massengo, un quartier de l'arrondissement 9 Djiri, à Brazzaville. Elle fait beaucoup de malheureux. Le Centre professionnel Don Bosco est aussi menacé. L'érosion va l'engloutir si on ne trouve pas une solution pour l'arrêter. Elle est à cinquante mètres du mur d'enceinte. Les responsables de cet établissement craignent de pouvoir le fermer. Seule une intervention du gouvernement peut apporter la solution que tout le monde appelle de ses vœux.

Enseveli dans le trou qu'il creusait dans une parcelle

La semaine passée à Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, un ouvrier a entrepris de creuser une fosse septique dans une parcelle à la demande de son «maître» qui avait obtenu le marché. Mais dans des circonstances encore floues, alors que le maître s'était éclipsé un moment, il s'est retrouvé enseveli, car la terre s'était renversée alors qu'il se trouvait encore dedans. Il a été trouvé mort. Le propriétaire de la parcelle et son «maître» seraient placés en détention préventive dans un commissariat de police.

Sécurité: les habitants de Barrage dans l'angoisse

Les populations du quartier Barrage, dans la l'arrondissement 1 Makélékélé, sont dans la crainte, après la suppression du poste de police de ce quartier qui se trouvait dans l'enceinte de l'école primaire. En 2019, une salle de classe avait été aménagée pour y abriter ce poste de police. On y trouvait une salle de réception, un bureau, une cellule et un dortoir. Depuis que la police a quitté les lieux, les gens redoutent que cette salle ouverte à tous vents devienne un lieu pour commettre des actes inciviques. Car la structure n'a pas de portail. Ainsi, les habitants peuvent facilement y accéder. D'où la structure doit encore subir des modifications afin qu'elle puisse de nouveau servir de salle de classe au sein même de l'école primaire et éviter certaines situations pouvant porter préjudice à la population environnante.

Sauver les marchés de Brazzaville

Les marchés domaniaux de Brazzaville ne seraient pas ce que l'on pense. On continue à y écouler des aliments à même le sol, dans un environnement peu propice à la santé des citoyens. Et lorsqu'il pleut, ils se transforment en torrents. C'est le cas du marché Total à Bacongo, celui du Plateau des 15 ans à Moungali, et même le marché Norbert Ntiéti (ex-Mampassi) à Ouenzé, sans oublier celui de Poto-Poto. Cela est dû au manque de caniveaux. Pour y mettre un terme, il suffit de réhabiliter les caniveaux dont certains agonisent sous le poids des bâtisses. Il suffit d'être animé d'une petite dose de volonté pour accomplir une telle tâche. Pas besoin de milliards de l'Etat, ni de leurs juteux 10%!

Des marchands ambulants suspects !

Parmi les marchands ambulants qui vont de parcelle en parcelle dans les quartiers pour vendre leurs articles, se trouvent parfois des bandits, signale-t-on. Ils en profiteraient pour faire des opérations de repérage avant de revenir plus tard commettre leur sale besogne. D'où la nécessité «de savoir prudence gardée en n'acceptant pas d'ouvrir sa porte à n'importe quel quidam», conseille un lecteur.

FINANCEMENTS POUR LE CLIMAT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La France franchit le cap des 6 milliards d'euros et dépasse ses engagements en la matière

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a publié le 22 septembre 2022 un rapport sur les financements mobilisés par les pays développés en faveur de l'action climatique dans les pays en développement entre 2016 et 2020, en s'appuyant sur les dernières données disponibles.

En 2009, les pays développés s'étaient collectivement engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an de financements climat pour les pays en développement à partir de 2020. Cet engagement a été confirmé en 2015 à la COP21, jusqu'en 2025.

Les analyses de l'OCDE indiquent que les financements publics et privés mobilisés par les pays développés ont atteint 83,3 milliards de dollars en 2020, dont 68,3 milliards de dollars de financements publics et 13,1 milliards de dollars de financements privés mobilisés par des interventions publiques. Ces financements n'ont augmenté que de 4% par rapport à 2019, une faible hausse portée par les financements d'origine publique et limitée par la diminution des financements privés mobilisés par des interventions publiques.

A l'occasion de la publication de ce rapport, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Catherine Colonna, ministre

de l'Europe et des Affaires étrangères, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, et Chrysoula Zacharopoulou, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, réaffirment l'engagement de la France en faveur du financement de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement.

En 2020, la France avait mobilisé 5,08 milliards d'euros, dont 1,96 milliard d'euros pour l'adaptation au changement climatique.

En décembre 2020, le président de la République avait annoncé un relèvement de l'engagement financier de la France, le portant à 6 milliards d'euros par an pour les années 2021 à 2025, dont un tiers dédié à l'adaptation.

La finance climat internationale mobilisée par la France a donc fortement augmenté en 2021, pour atteindre 6,1 milli-



Cheminées des industries

ards d'euros, dont 2,2 milliards d'euros en faveur de l'adaptation. Malgré la crise de la Covid-19, la France a donc une nouvelle fois tenu et dépassé ses engagements.

A l'occasion de la COP27 à Charm-el-Cheikh, la France appelle les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à se doter de cibles de finance climat ambitieuses et à les mettre en œuvre de toute urgence afin d'atteindre collectivement la cible de 100 milliards de dollars.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a déclaré : « En termes de financement publics, la France joue pleinement

son rôle et honore ses engagements, tant en termes de volume global de finance climat que de fléchage vers l'adaptation, dont le doublement collectif est attendu en 2025. Mais il faut aller plus loin et plus vite en mobilisant davantage les acteurs privés : le ministère de l'Économie et des Finances portera donc ce combat vers l'alignement de l'ensemble des flux financiers, publics comme privés. En effet, c'est à cette échelle et à cette échelle seulement que nous pourrions couvrir l'ensemble du coût de la transition climatique. Concrètement, il s'agit de mobiliser les autres sources de financement international telles que les banques de développement, et surtout

mobiliser tous les acteurs financiers du secteur privé, comme nous le faisons en France et en Europe en nous dotant d'un cadre de déclaration et de suivi des flux extrêmement précis et exigeant».

Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, a déclaré : « Le financement de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à ses effets sont au cœur de la politique de développement solidaire de la France. La France prend sa juste part de l'effort collectif, comme l'ont souligné plusieurs rapports de la société civile, avec un objectif clair et ambitieux : 6 milliards d'euros chaque année jusqu'en 2025. Avec 2,2 milliards d'euros annuels consacrés à l'adaptation, soit plus du tiers du montant, la France se montre également à l'écoute des besoins prioritaires des pays en développement, dont la plupart sont faiblement émetteurs de gaz à effet de serre tout en étant les premiers affectés par les impacts du changement climatique. Nous avons tenu parole, et nous continuerons de le faire».

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, a déclaré : « Lutter contre le dérèglement climatique exige la mise en œuvre de moyens ambitieux. A ce titre, la France a tenu ses en-

gagements de finance climat en apportant 6 milliards par an. Néanmoins, le rapport de l'OCDE sur l'engagement collectif de 100 milliards de la part des pays développés fait état de progrès insuffisants. Dans un esprit de solidarité et avec l'intention de rehausser l'ambition climatique globale, nous devons continuer à engager tous les acteurs, privés et publics, français et internationaux, à participer à cet effort. En tenant sa promesse d'engagement financier et en concrétisant dans la loi européenne notre ambition climatique lors de notre présidence de l'Union européenne, la France est prête à relever le défi d'une COP27 réussie en appelant tous les pays à relever l'ambition de leurs actions climatiques».

Chrysoula Zacharopoulou, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, conclut : « Derrière ces chiffres, la France appuie des projets concrets et co-construits avec les pays bénéficiaires : « partenariat pour une transition énergétique juste » avec l'Afrique du Sud pour accélérer la sortie du charbon, développement d'une agriculture résiliente au changement climatique au Sahel à travers la Grande Muraille Verte, ou encore préservation des puits de carbone naturels des forêts du bassin du Congo».

(Source : ministère français de la Transition écologique)

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès



Coopération Congo – Banque Africaine de Développement



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

Projet d'Électrification Rurale au Congo (PERCO)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS (SERVICES DE CONSULTANTS – FIRME)

Secteur : Énergie

Réf. Accord de financement : N° 2100150028193

N° d'identification du Projet : P-CG-FA0-001

Date de l'avis : 15 novembre 2022

AMI n° : C14/2022/MEH-PERCO

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Électrification Rurale au Congo (PERCO), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de service d'un Consultant pour la réalisation d'un audit des États financiers, et comptables, exercices 2022 et 2023.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent: (i) la vérification des états financiers et des états certifiés des dépenses réalisées par la Cellule d'exécution du Projet PERCO, en vue de la formulation de l'opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du dit projet, ainsi que (ii) la confirmation d'une assurance raisonnable que les ressources sont utilisées de façon optimale dans les opérations du projet en s'assurant que les réalisations physiques du projet correspondent aux fonds déboursés et au calendrier des sorties

de fonds. Le démarrage de la mission est prévu au plus tard le 04 juin 2023 (N+1 de l'exercice arrêté au 31 décembre à auditer). La mission durera au plus trois (03) semaines pour chaque exercice. La mission est prévue à la CEP à Brazzaville en République du Congo et dans les sites d'exécution du projet.

2. La Cellule d'Exécution du Projet PERCO du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, ci-après dénommé «Organe d'Exécution», invite les Consultants qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008 révisé en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: 8h00 à 15h00 (heure locale : TU+1).

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 05 décembre 2022 à 12 heures, (heure de Brazzaville, TU+1) et porter expressément la mention «AMI n°C14/2022/MEH-PERCO - Sélection de Consultant pour la réalisation de l'audit comptable et financier du projet PERCO, exercices 2022-2023».

Cellule d'Exécution du Projet
À l'attention: Monsieur Rodolphe GOMBA,
Directeur de Projet
Place de la République (Ex Rond-point du CCF), Immeuble du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (3ème étage bis),
BP: 2120, Brazzaville
Tel: +242 06 490 30 19 / 05 757 63 32
E-mail: projetperco13@gmail.com

Le Directeur de Projet,

Rodolphe GOMBA. -

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

TOURNÉE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BANQUE UBA

Echanger avec les autorités, les plus importants clients et le personnel de l'UBA Congo

Arrivé à ce poste depuis le mois d'août 2022, le directeur général du Groupe United Bank for Africa (UBA), Oliver Alawuba, a effectué une tournée en Afrique et au Congo, vendredi 11 novembre 2022, après son passage à Kinshasa, en RDC. Le but a été de se faire une bonne connaissance de la filiale UBA Congo. Il était à la tête d'une délégation composée de dix personnalités de la Banque, dont Mme Anie Sow, directrice régionale de l'Afrique centrale, avec pour siège Douala, au Cameroun. Pendant son séjour congolais, Oliver Alawuba s'est entretenu avec le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, à Pointe-Noire. Il a échangé, à Brazzaville, avec les plus grands clients et le personnel de UBA Congo avant de quitter le Congo samedi 12 novembre 2022.



Oliver Alawuba au milieu entouré des cadres

Après sa visite et des échanges, le directeur général a affirmé que le Congo possède d'immenses potentialités. «Nous croyons au futur du Congo Brazzaville. Les années antérieures et maintenant prouvent que le social est en train d'avancer. Il y a un développement dans le secteur social».

Oliver Alawuba a évoqué l'évolution de sa banque et ses perspectives. Fort de cette expérience, UBA Congo et UBA Group feront de sorte que cela puisse continuer pour aller davantage de l'avant. Au début, UBA n'avait que deux agences; à ce jour, la banque en compte neuf. «D'ici la fin de cette année, nous passerons à onze agences. Il y aura un ajout de quatre ou cinq autres agences. Nous sommes dans le processus de très bien nous établir dans le pays, dans la perspective de bien nous implanter au Congo. Nous croyons qu'avec UBA Congo, nous allons implémenter davantage bon nombre de services en dehors des services financiers. UBA est prête à s'ouvrir à d'autres services».

Le directeur général du Groupe UBA a rassuré que même s'il y a des difficultés, UBA va rester au Congo et en Afrique pour investir. «Notre nom, c'est United bank for Africa, Banque unie pour l'Afrique, et notre vision c'est d'abord le futur de l'Afrique. Aujourd'hui, nous sommes présents dans vingt pays africains et nous sommes présents dans quatre autres pays à travers le monde. Aux Etats-Unis d'Amérique, UBA est la seule banque d'origine africaine qui a été acceptée. La banque est aussi présente en France. Récemment, elle a ouvert ses bureaux aux Emirats arabes Unis», a-t-il déclaré.

Si la banque est présente dans ces différents pays, c'est parce qu'elle tient à faciliter le commerce, le paiement et les investissements à travers le continent africain. Une institution financière forte est très importante pour le développement du continent. UBA tient à faire comprendre l'avenir de l'Afrique: «La banque a aujourd'hui 21 milliards de dollars actifs dans les différentes agences et 16 milliards de dollars en terme de dépôt. UBA possède près de mille agences à travers le monde et 30 millions de clients pour près de 250 mille employés à travers les filiales. Tout ce qu'il y a comme avoir, nous tenons à le mettre à votre disposition, en tant que clients pour faciliter votre business», a dit Oliver Alawuba.

Le directeur général du Groupe UBA a rappelé que le business est en train d'être étranglé par beaucoup de conditions et le marché économique est aussi affecté négativement par plusieurs facteurs, la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine notamment. «Malgré cela, je m'interroge comment les clients du Congo Brazzaville font face à toutes ces difficultés. C'est à ce titre que nous sommes présents ici pour échanger. Nous serons flexibles et innovants et vous rassurez que nous mettrons ensemble des solutions adéquates pour permettre l'évolution des business». UBA Congo a débuté ses opérations au Congo en juillet 2011. Le siège du Groupe UBA est au Nigéria.

Philippe BANZ

CONTROLE D'ETAT

Elaborer et implémenter le système de management de qualité

Dans le but de comprendre les principes de mise en place du contrôle, de l'évaluation et du suivi d'un système de management de la qualité dans une administration publique, Jean Rosaire Ibrara, ministre du Contrôle d'Etat, a organisé du 7 au 8 novembre 2022 à l'endroit des cadres et agents de son ministère, une formation sous le thème: «Management de la qualité du service public».

La qualité est une fonction de management à part entière. De nombreuses entreprises, administrations, associations... disposent d'équipes et de personnes chargées de piloter la qualité. Cette qualité a connu un essor considérable avec la généralisation des normes internationales de la série ISO 9000 applicables à tous les secteurs économiques de tous les pays. De ce fait, elle est devenue incontournable et parfois envahissante. Les services publics de qualité jouent un rôle prépondérant dans le développement des autres activités économiques. Financés par le budget de l'Etat, les gestionnaires des services publics doivent respecter les principes de redevabilité, de transparence et de responsabilité dans la ges-

tion des ressources publiques, a indiqué Jean Rosaire Ibrara. Le ministre a rappelé que le 10 novembre 2022 est déclaré Journée mondiale de la qualité, célébrée chaque année le deuxième jeudi du mois de novembre. Introduite en 1990 par les Nations Unies, cette Journée, a-t-il dit, vise à sensibiliser le public à l'importance de la qualité des responsabilités et des tâches professionnelles, afin de renforcer l'innovation, la croissance et la durabilité. Le renforcement de la transparence, de la redevabilité et de la lutte contre la corruption, a souligné le ministre Jean Rosaire Ibrara, constituent des objectifs visant à améliorer la gouvernance publique du pays. «L'amélioration de la prestation de services publics est dès lors



Les cadres et agents posant avec le ministre

un des plus grands défis actuels. Elle permettra également de remporter la douzième bataille du programme d'action du Gouvernement selon laquelle, il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo sans bonne gouvernance», a fait savoir le ministre. A l'issue de cette formation, les participants vont développer le potentiel du cadre; le développement intellectuel et rationnel; la croissance des capacités d'adaptation et de régulation des

agents dans leur rapport. Clôturant l'atelier, Simplicie Mounianga, directeur de cabinet du ministre du Contrôle d'Etat, a invité les participants à mettre en pratique les connaissances apprises afin de mener les activités qui s'inscrivent dans le plan d'action stratégique institutionnel du Congo.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

ENVIRONNEMENT

Assurer la valorisation économique et la gestion efficace des aires protégées

Dans le cadre de la diversification économique, le Congo est maintenant doté d'un instrument stratégique lui permettant de tirer le meilleur parti du potentiel biologique et culturel dont regorgent ses aires protégées. Cette stratégie a été analysée et validée avec amendements, du 2 au 3 novembre 2022 à Brazzaville, avec l'appui de l'Agence américaine des services des forêts (USFS), en collaboration avec l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées. Le document permet de faciliter le développement de l'écotourisme, afin de valoriser le paysage, la biodiversité et la richesse culturelle du Congo, mais aussi de générer des sources de revenus alternatives pour les communautés locales et autochtones vivant dans et autour des aires protégées.

La cérémonie d'ouverture a été coprésidée par les ministres Rosalie Matondo, de l'Economie forestière, et Lydie Pongault de l'Industrie culturelle, touristique en présence de Mme Bisola Ojikutu, cheffe de la mission adjointe, et Mme Olivia Maigret, conseillère économique, toutes les deux, à l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Congo. Les experts venus des ministères, des institutions de recherche et du secteur privé ont réfléchi sur les facteurs susceptibles de garantir la valorisation des aires protégées, en faisant le diagnostic des initiatives existantes d'écotourisme au Congo en tenant compte des caractéristiques de ces aires protégées en rapport avec la faisabilité de l'écotourisme, notamment les attractions et l'accessibilité. Mme Bisola Ojikutu a souligné que la stratégie de valorisation

économique des aires protégées à travers l'écotourisme est un document important qui a reçu le soutien du Gouvernement américain à travers l'USFS. Ce document, a-t-elle dit, va donner un nouvel élan au secteur touristique. Sans nul doute, les parcs dont dispose la République du Congo constituent des potentialités touristiques et écotouristiques extraordinaires qui doivent être valorisées. Le Gouvernement américain à travers l'Agence américaine pour le développement international (USAID), soutient les activités de conservation de la biodiversité dans le parc national de Nouabalé-Ndoki, classé patrimoine mondial de l'UNESCO, depuis bientôt 30 ans. Actuellement, cet appui se traduit par un financement de trois milliards six cents millions de francs CFA pour la période de 2020 à 2024.



Les deux ministres (au milieu) entourées des participants

A son tour, Mme Rosalie Matondo a dégagé l'intérêt des aires protégées manifesté par le Gouvernement. «Conscient de l'enjeu, le Congo promet depuis quelques années, une politique de diversification de son économie. Cette diversification s'appuie entre autres, sur le secteur forestier, eu égard à l'énorme potentiel de biens et services renouvelables qu'il peut fournir. Dans cette perspective, les 17 aires protégées dont dispose le pays, constituées de parcs nationaux, de réserves de faune et de biosphère, ainsi que de sanctuaires, ont beaucoup à offrir», a-t-elle dit. Ouvrant les travaux, Mme Lydie Pongault, a invité les experts à une extrême rigueur dans l'analyse de la stratégie pour avoir des conclusions portées sur les priorités du

Gouvernement. «Le tourisme national déployé à travers la Stratégie nationale et le plan directeur de développement durable du tourisme repose essentiellement sur l'écotourisme. C'est le type de tourisme qui s'adapte bien à notre écosystème et aux valeurs que prône notre pays dans la gestion durable des ressources», a-t-elle indiqué.

Le directeur général de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées Jean Bosco Nganongo a souligné que la stratégie a pour but de poser les bases pour permettre à promouvoir l'écotourisme. «Les aires protégées sont un secteur très important. Après le pétrole, on a la forêt qui a la faune et des aires protégées», a-t-il rappelé.

Philippe BANZ



David Cordobés et Denis Christel Sassou Nguesso

Petites et moyennes entreprises (PME). Le Centre va aider le Congo dans la recherche des subventions pour développer

quelques projets: l'accompagnement d'une coopérative agricole, la mise en place des programmes d'adduction d'eau

potable à l'intérieur du pays et l'électrification rurale.

Il en résulte que la mission exploratoire envisage un partenariat entre l'ITC et le Gouvernement du Congo pour développer le secteur privé, l'inclusion des jeunes, des femmes dans l'économie. «L'ITC est l'agence des Nations Unies qui développe les PME et qui fait en sorte que le commerce, l'économie soit inclusive. L'objet de cette visite c'est de voir comment on peut coopérer dans ce domaine. Nous avons une feuille de route qui est le PND composé de six piliers. Ça sera notre boussole et amener l'expertise de l'ITC à structurer les chaînes de valeurs en créant plusieurs emplois», a

signifié David Cordobés. Le ministre Denis Christel Sassou Nguesso veut s'impliquer personnellement pour qu'au cours de leur semaine de travail, la délégation puisse s'entretenir avec les autres membres du Gouvernement qui sont impliqués dans le PND. L'objectif de cette semaine exploratoire, a-t-il déclaré, c'est de permettre à la délégation, de bien s'imprégner du PND, de façon qu'à la fin de cette semaine «nous puissions faire le point et les solliciter à signer un accord de partenariat multilatérale avec cette agence».

A.N'K.K.

COOPERATION

L'ITC va développer certains projets du PND

Une délégation du Centre de commerce international (ITC) conduite par David Cordobés, responsable du programme jeunesse, est en mission exploratoire à Brazzaville. Elle a été reçue lundi 14 novembre 2022 par Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale et

de la promotion du partenariat public privé. L'ITC entend développer un certain nombre de projets contenus dans le Plan national de développement (PND) 2022-2026.

L'ITC est une agence des Nations unies, qui accompagne les pays dans la structuration des économies informelles, les

FORETS

Former les cadres et agents au système informatisé de vérification de la légalité

Pour mettre en opérationnalisation le Système informatisé de vérification de la légalité (SIVL), une application web permettant de mettre en place toutes les opérations forestières à travers l'outil informatique, les cadres et agents des administrations publiques de Pointe-Noire, du Kouilou, de la Bouenza, du Niari et de Lékoumou ont été formés du 8 au 12 novembre 2022 à ce système. Ouverte le 8 novembre dernier, à Pointe-Noire, la formation a été lancée par Alain Bienvenu Ossibi, coordonnateur de la cellule de la légalité forestière et de traçabilité.



Photo de famille

Pendant cinq jours, les cadres et agents des administrations publiques (Douane, Impôts, Trésor) ainsi que des entreprises forestières ont été formés et sensibilisés sur les particularités de ce système. La formation s'est tenue conformément à la volonté du Gouvernement d'avoir une maîtrise des recettes issues de la commercialisation du bois et d'automatiser l'échange des données de l'environnement informatique avec d'autres systèmes d'information.

À l'ouverture, Alain Bienvenu Ossibi a souligné que cet atelier était le moment où chacun et chacune se mettrait à la formation afin d'atteindre les objectifs fixés. «Ces ateliers ont commencé par la partie Nord et présentement, nous sommes au niveau de l'axe Sud. Ceci pour mettre en opérationnalisation le système informatisé de vérification de la légalité», a-t-il.

De son côté, Okina Elenga Ngaporo, chef de service informatique à la direction générale du budget, a éclairé les participants que les administrations de la Douane, des Impôts et du Trésor sont toutes pour une sensibilisation, parce que les données générées par le SIVL seront utilisées dans le système d'information des douanes, des impôts et du trésor. «Ceci dans le cadre des réformes des finances publiques, en particulier, de la sécurisation des recettes issues des ressources naturelles», a dit M. Okina Elenga Ngaporo.

Madocie Déogratias MONGO

GOVERNANCE FORESTIERE

Sensibiliser et impliquer davantage la jeunesse congolaise

Dans le cadre du FORESTIVAL, l'Union européenne (U.E) a organisé une table ronde à l'auditorium du rectorat de l'Université Marien Nguabi jeudi 3 novembre 2022. Cette assise a connu la participation des membres du Gouvernement, ses partenaires et des activistes de l'écologie. Par le biais de cette activité d'échanges et de partages, le thème abordé était «Gestion durable des forêts: enjeux politiques, opportunités économiques et défis environnementaux». Il s'est agi de sensibiliser et d'impliquer davantage la jeunesse congolaise dans la gestion de l'exploitation forestière.



Pendant la visite du vernissage

Face aux changements climatiques dans le monde, FORESTIVAL veut initier à la gestion de l'exploitation forestière et inviter les jeunes à s'engager fermement à protéger l'environnement. Au cours de cette table ronde, trois panels se sont succédé: enjeux politiques et stratégiques (ministère de l'Economie forestière et différents ambassadeurs); création d'emplois et opportunités de formation; défis environnementaux et sociaux. L'U.E s'intéresse à la gestion des forêts au Congo pour des raisons écologiques et de développement. Ces forêts doivent être protégées et conservées car l'avenir et la survie de la planète en dépendent.

«Le Congo est leader dans la gestion durable des forêts; le bassin du Congo est le deuxième poumon vert du monde avec des forêts tropicales denses les plus riches en biodiversité. Ensemble, engageons-nous à conserver notre écosystème», ont souligné à tour de rôle les intervenants à cette table ronde.

Madame Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière,

GOVERNANCE FORESTIERE

Sensibiliser et impliquer davantage la jeunesse congolaise

Dans le cadre du FORESTIVAL, l'Union européenne (U.E) a organisé une table ronde à l'auditorium du rectorat de l'Université Marien Nguabi jeudi 3 novembre 2022. Cette assise a connu la participation des membres du Gouvernement, ses partenaires et des activistes de l'écologie. Par le biais de cette activité d'échanges et de partages, le thème abordé était «Gestion durable des forêts: enjeux politiques, opportunités économiques et défis environnementaux». Il s'est agi de sensibiliser et d'impliquer davantage la jeunesse congolaise dans la gestion de l'exploitation forestière.



Les officiels au 1^{er} plan

Face aux changements climatiques dans le monde, FORESTIVAL veut initier à la gestion de l'exploitation forestière et inviter les jeunes à s'engager fermement à protéger l'environnement. Au cours de cette table ronde trois panels se sont succédé: enjeux politiques et stratégiques (ministère de l'Economie forestière et différents ambassadeurs); création d'emplois et opportunités de formation; défis environnementaux et sociaux.

L'U.E s'intéresse à la gestion des forêts au Congo pour des raisons écologiques et de développement. Ces forêts doivent être protégées et conservées car l'avenir et la survie de la planète en dépendent.

«Le Congo est leader dans la gestion durable des forêts; le bassin du Congo est le deuxième poumon vert du monde avec des forêts tropicales denses les plus riches en biodiversité. Ensemble, engageons-nous à conserver notre écosystème», ont souligné à tour de rôle les intervenants à cette table ronde.

Madame Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, a mis l'accent sur la couronne verte pour le planting d'arbres. Elle a invité les Congolais à bien vouloir accomplir ce geste le 6 novembre lors de la Journée nationale de l'arbre.

Gaëlla GOMA
(Stagiaire)

a mis l'accent sur la couronne verte pour le planting d'arbres. Elle a invité les Congolais à bien vouloir accomplir ce geste le 6 novembre lors de la Journée nationale de l'arbre.

G. GOMA (Stagiaire)

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte postale: 2047, Téléphone (242) 06 6311417.

A, suivant acte authentique reçu le vingt-sept octobre deux mille vingt-deux, enregistré folio 213/07 n° 1162, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Dénomination: «CAR MOBILE»;

Objet: Transport et Logistique, Agence de voyage (vente de billet, réservation d'hôtels, location de voitures, visas touristique, étude, business, cartographie des villes), Immobilier (Agence immobilière, conseil immobilier, assistance en construction des maisons);

Capital: UN MILLION (1.000.000);

Siège: Ngoyo, Station Puma;

Gérance: Par Monsieur Gloire Depardieu MOUGANI, né à Pointe-Noire, le vingt-six septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, demeurant à Pointe-Noire, au quartier Ngoyo, République du Congo;

R.C.C.M: CG/PNR/01-2022-B12-00227.

Pour avis,
Le Notaire.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville - Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr 1 BP: 1542 /Tél.: 05 556 0619/06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE « EMERGIS », en sigle « E.M.G. »

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : 192, rue Monseigneur BIECHY, Quartier Bourreau, Arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du quatorze septembre deux mil vingt-deux (14/09/2022), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «EMERGIS», en sigle «E.M.G» enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé, le vingt-sept septembre deux mil vingt-deux (27/09/2022), folio 180/3 n°2208, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: «EMERGIS», en sigle «E.M.G» SARLU.

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social: 192, rue Monseigneur BIECHY, Quartier Bourreau, Arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville (République du Congo).

Objet social: -Travaux d'imprimerie et activités connexes;
- Communication;
- Vente du matériel informatique et téléphones portables;
- Activité agroalimentaire;
- Soins d'esthétique;

- Vente des produits congelés;
- Constitution et développement de réseaux de franchise;
- Représentation d'une marque étrangère;
- Agence de voyage et tourisme.

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.

Associé Unique: Monsieur MOUHANI Régis Lionel Stanislas.

Immatriculation: La SARLU «EMERGIS», en sigle «E.M.G» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2022-B13-00383 du trente septembre deux mil vingt-deux (30/09/2022).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant et co-gérants statutaires: Monsieur MOUHANI Régis Llonnel Stanislas et Madame MOUHANI née KOUMBA Brunette Chrystel Victoire.

Pour avis

Maître Chantal Josiane
LOCKO-MAFINA

RD CONGO

Affrontements violents entre les FARDC et les rebelles du M23

Alors que la diplomatie s'active pour enrayer l'escalade dans l'Est de la République démocratique du Congo, les affrontements entre les FARDC et les rebelles du M23 ont repris lundi 14 novembre. C'est le cinquième jour d'affrontements consécutifs entre les soldats congolais et les rebelles du M23, depuis le début d'une large offensive aérienne et terrestre lancée par les FARDC pour tenter de récupérer certaines positions aux mains du groupe rebelle.



Une vue des FARDC à l'Est du pays

Les combats ont repris lundi matin vers 7h, selon des sources de la société civile et des journalistes à Goma, toujours dans le secteur de Kibumba, où les soldats RD congolais sont parvenus à stopper l'avancée et à fixer le M23 depuis samedi, après avoir reculé d'une dizaine de kilomètres. Mais certaines sources estiment que les rebelles se situent désormais à seulement une vingtaine de kilomètres de Goma.

Tirs à l'artillerie lourde, combats au sol, ces affrontements qui ont désormais atteint le territoire du Nyiragongo sont «violents», selon ces sources, qui parlent d'un afflux toujours plus important de réfugiés dans la ville de Goma.

Dans le nord du Rutshuru, le second front situé aux environs de Mabenga est plus calme, toujours selon ces sources. Seule certitude, les villes de Rutshuru-centre et de Kiwanja sont encore sous le contrôle des rebelles du M23.

Pour l'instant, l'armée congolaise n'a donné aucun bilan de ces affrontements, alors que du côté du M23, on revendique notamment la destruction de quatre chars de combats T55. Pendant ce temps, Uhuru Kenyatta, l'ancien président kényan, poursuit ses consultations à Kinshasa. Après avoir rencontré le président Felix Tshisekedi.

Le facilitateur de la Communauté des États d'Afrique de l'Est a poursuivi ses consultations lundi 14 novembre 2022, avec notamment un entretien avec la cheffe de la Monusco, Bintou

Keita. Uhuru Kenyatta mène une série de consultations qui vont se dérouler avec notamment le gouvernement, des représentants des communautés locales en provenance des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ou encore des diplomates. Son objectif, préparer le troisième round des pourparlers de paix qui auront lieu à partir du 21 novembre à Nairobi, selon l'EAC. Ces pourparlers doivent réunir cette fois gouvernement congolais et groupes armés qui opèrent dans l'Est de la RDC, ainsi que les chefs des communautés dont ils sont issus. Seul groupe armé de l'Est du pays qui n'est pas concerné par le processus de Nairobi..., la rébellion du M23 qui est soutenue par Kigali, selon Kinshasa. Ce que le Rwanda a toujours nié.

Gaule D'A.

TCHAD

Les Transformateurs s'indignent du débauchage de leurs membres par le pouvoir

Depuis la manifestation du 20 octobre dernier qui a coûté la vie à une cinquantaine de Tchadiens, la situation politique reste tendue dans le pays. En plus des 50 morts et 300 blessés, des dizaines de personnes ont, par la suite, été arrêtées et les membres du parti les Transformateurs, à la tête de la contestation, se disent traqués et accusent les autorités d'essayer d'affaiblir le parti en débauchant leurs membres.



Pendant la manifestation du 20 octobre dernier au Tchad

Cela grâce à d'anciens comme l'ex-vice-président du parti, Moustapha Masri, qui avait démissionné après les violences.

Moustapha Masri avait claqué la porte en disant que les Transformateurs s'étaient radicalisés. Certains l'ont suivi, comme Roméo Djerakoula Miankain qui estime aujourd'hui craindre pour sa vie : «Notre lutte était d'être pacifique. Face aux transformateurs trop radicaux, j'ai fait mon choix et c'est mon droit d'être avec Moustapha Masri. J'avais eu des menaces de camarades qui m'insultent, qui me maudissent, qui me disent que je profite du sang des Tchadiens pour me faire de l'argent. Je m'inscris en faux contre cela», a-t-il fait savoir.

Des Transformateurs encore fidèles accusent Mustapha Masri d'être un outil du pouvoir pour affaiblir la formation d'opposition. Serge Ngardji, un responsable des Transformateurs, alors qu'il quittait le Tchad en bus vers le Cameroun, s'est exprimé. Il affirme avoir reçu des appels pour lui faire quitter son parti. «Ce n'est pas la première fois que je reçois ce type de tentations. Ils m'ont aussi dit qu'ils allaient garantir ma sécurité et qu'ils allaient me donner ce que je veux. Dès lors que nous avons refusé l'offre, on vit de cachette en cachette, car la chasse à l'homme est devenue vraiment compliquée», a-t-il affirmé.

La maison de Moustapha Masri, elle, est désormais gardée par des soldats. Lui se dit me-

nacé par les Transformateurs et nie les accusations lancées contre lui. C'est ainsi qu'il s'indigne: «Je suis écœuré que cette violence puisse venir de mon ex-parti, je suis menacé. Si je dois être acheté ou vendu quelque part, je l'aurais été depuis bien longtemps. Je ne suis pas dans l'achat des consciences, je ne suis pas dans les fausses promesses, et pendant mon message j'avais dit qu'on assurera leur sécurité, surtout venant de leur propre camp. Donc c'est de la manipulation». Mustapha Masri affirme néanmoins que les partis doivent continuer à dialoguer, car ils ne sont pas ennemis, mais complémentaires.

Gaule D'AMBERT

RD CONGO/DIPLOMATIE

Chercher à emmener Kigali et Kinshasa à la table des négociations

Les Présidents angolais Joao Lourenço et bissau-guinéen Umaro Sissoco Embaló, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que l'ancien Président kényan Uhuru Kenyatta, facilitateur de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans le processus de Nairobi, pour la paix et la sécurité à l'Est, ont effectué une visite de travail à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo (RDC). Au menu de ces visites, trouver des solutions, sur la crise qui sévit dans l'Est de la RD Congo. Le 20 octobre dernier, les affrontements qui opposent l'armée congolaise et le groupe armé Mouvement du 23 mars (M23) ont pris de l'ampleur, faisant beaucoup de morts et de déplacés.



Joao Lourenço



Félix Tshisekedi

Avant leur arrivée à Kinshasa, les Présidents angolais et bissau-guinéens ont d'abord séjourné à Kigali où ils ont eu des échanges avec leur homologue rwandais, Paul Kagamé. A Kinshasa, ils ont fait de même, avec le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Le climat entre la RD Congo et le Rwanda s'est considérablement détérioré ces dernières semaines sur fond d'incidents militaires graves à l'Est entre les Forces armées de la RD Congo et les rebelles du M23 que Kinshasa dit bénéficier de l'appui des autorités de Kigali. La situation étant devenue préoccupante, il est donc question d'amener Kigali et Kinshasa à la table de négociations afin de préserver la paix dans la sous-région d'Afrique centrale.



Umaro Sissoco Embaló

C'est dans le même élan, que s'est déroulée, la visite de l'ex-président kényan. Il est supposé que les préparatifs de la rencontre de Nairobi III, prévue dans la deuxième quinzaine du mois en cours avec les différents acteurs engagés dans ce processus de paix, ont figuré en bonne place dans ses discussions

avec ses différents interlocuteurs. Dans la soirée, il s'était rendu au siège de la MONUSCO, pour des pourparlers approfondis avec les représentants des communautés des différentes provinces concernées par l'état de guerre à l'Est du pays, en l'occurrence l'Ituri, le Nord et le Sud Kivu.

Dans ses échanges avec la MONUSCO, le facilitateur de la CAE a fait savoir : «Nos mandats ne sont pas en compétition». L'objectif de cette rencontre avec le staff onusien

conduit par Bintu Keita était d'évoquer les domaines de collaboration entre la force onusienne et le processus politique de Nairobi que mène l'ancien Président kényan, mais aussi l'échange des informations avec cette force multinationale.

Sur le mandat de la MONUSCO, le facilitateur de la CAE a été clair, il consiste à apporter un appui au Gouvernement de la RD Congo. S'agissant des combats entre les Forces armées de la RD Congo et les Forces terroristes du M23 soutenues par le Rwanda, les deux parties se sont accordées à reconnaître qu'elles visent à obtenir impérativement un dialogue avec les groupes réfractaires au processus politique. L'ancien Président a également insisté sur la complémentarité, le partenariat, la collaboration, la synergie et la franchise devant exister entre les différentes forces en présence.

En somme, l'objectif poursuivi par la série des consultations qu'a eues le facilitateur avec des représentants des Forces vives de la RD Congo était de se forger de solides convictions susceptibles de faire avancer le processus de Nairobi pour une paix durable dans l'Est de la RD Congo et dans toute la région des Grands Lacs.

Alain-Patrick MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

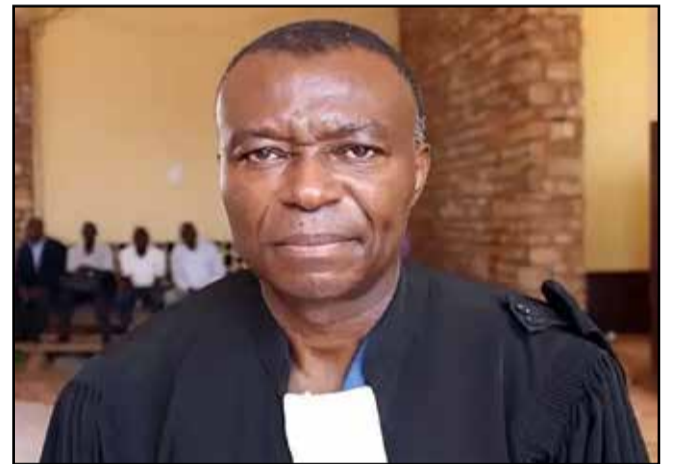
Le barreau estime que l'éviction de Danièle Darlan est «illégal et anticonstitutionnelle»

Le barreau de Centrafrique sort à son tour du silence et dénonce la mise à la retraite de Danièle Darlan, désormais ex-présidente de la Cour constitutionnelle, et du juge Trinité Bango Sangafio. Tous deux ont été démis de leurs fonctions par décret présidentiel, le 31 octobre dernier.

Dans un communiqué, le Barreau juge la décision prise le 31 octobre dernier par décret présidentiel «illégal et anticonstitutionnelle». Me Emile Bizon, bâtonnier de l'ordre des avocats de Centrafrique, est le signataire de ce document. Pour lui, l'éviction de Danièle Darlan et de Trinité Bango Sangafio «procède de la volonté du pouvoir exécutif d'assujettir le pouvoir judiciaire».

«Très clairement, nous pensons que ce relèvement de Mme Darlan et de M. Sangafio relève du fait que le pouvoir exécutif n'était pas du tout content des décisions que la Cour constitutionnelle a rendues au mois de septembre 2022 et qui sont contraires à la volonté du pouvoir exécutif», affirme-t-il.

Selon lui, «le pouvoir exécutif voudrait avoir une Cour constitutionnelle qui satisfasse ses volontés». Et face à cette décision du président Touadéra, le bâtonnier appelle les acteurs de la vie politique en République centrafricai-



Me Emile Bizon

ne, «qu'il s'agisse du pouvoir exécutif, des partis politiques et de la société civile», à tout mettre en œuvre pour qu'il y ait «un climat de paix sociale

et que l'on revienne à la légalité institutionnelle et à la légalité constitutionnelle».

Gaule D'AMBERT

NECROLOGIE



La famille MORONINGA du village Okoh à la profondeur douleur d'informer les parents du district d'Allembé, des villages Okoh, Boka ainsi que les amis et connaissances, du décès de Monsieur Simon MORONINGA, connu sous le nom de "vieux SISCO",

survenu le vendredi 11 novembre 2022 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°46 de la rue Itoumbi, avenue de l'Intendance Talangai. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

DOYENNÉ SAINT PIE X

L'abbé Renaud Silvère Kinzonzi curé doyen, installé par Mgr Bienvenu Manamika

L'archevêque métropolitain de Brazzaville Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, a présidé dimanche 6 novembre 2022, 32^e dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C, en la paroisse Notre-Dame des apôtres de Sangolo (8^e arrondissement Madibou), une messe solennelle au cours de laquelle il a installé l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi comme curé de cette paroisse et curé doyen du doyenné Saint Pie X.



L'abbé Renaud Silvère Kinzonzi

l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi à être le curé et le père de tous. «Vous êtes serviteurs. Former un Conseil pastoral du doyenné ou sera représenté chaque Conseil pastoral paroissial. Superviser les groupes de prière, favoriser les échanges avec les Conseils pastoraux paroissiaux et travailler en synergie avec tous les curés du doyenné, ainsi que les équipes presbytérales. Elaborez un plan pastoral du doyenné et faites acheminer les rapports des mouvements d'apostolat trimes-

Placée sous l'animation liturgique des chorales paroissiales (Notre-Dame des apôtres et Epiphanie), la Scholas populaire et les Amis du grégorien; cette messe a mobilisé des centaines de paroissiens venus de Saint Pie X de l'Oms, Notre-Dame des suffrages de Moussosso, Saint Ambroise de Kinkozo et Notre-Dame du bon remède de Ngampoko. A cette messe concélébrée par une dizaine de prêtres, parmi lesquels l'abbé Antonio Mabilia, secrétaire général de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) et du père Raphaël Bazebizonza, vicaire épiscopal, chargé de la vie consacrée; on pouvait également noter la présence des autorités civiles et militaires locales avec au premier plan, l'administrateur-maire de Madibou, Alain Milandou.



Mgr Manamika remettant les clés au nouveau curé

Au début de la messe, il a été lu la biographie du nouveau curé. Il fut ordonné prêtre le 17 décembre 1995 en compagnie de l'abbé Albert Kimbembé en la cathédrale Sacré-Cœur par Mgr Barthélémy Batantu, archevêque métropolitain de Brazzaville. Après le rite d'installation du curé et selon la liturgie de l'Eglise catholique romaine, l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi a confessé sa foi, main gauche posée sur la Bible et renouvelé son serment de fidélité à l'ordinaire du lieu. Avant de prononcer son homélie,

Mgr l'archevêque a d'abord, attiré l'attention de la chrétienté sur la Toussaint qui est la fête de tous les Saints célébrée le 1^{er} novembre et la fête des fidèles défunts célébrée le 2 novembre. «Nous, chrétiens catholiques, nous ne prions pas les morts, mais nous prions pour les morts pour que Dieu leur fasse miséricorde et pardonne leurs péchés. Les Saints sont vivants en Dieu (confère Matthieu 25, 31-33), quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, accompagné de tous les anges, alors il siégera sur son trône de gloire. Il séparera les hommes les uns des autres. Il placera les brebis à sa droite et les chèvres à sa gauche. Le mot purgatoire n'existe pas dans la Bible. Purifie-toi d'abord et respectons les morts», a-t-il dit. Puis Mgr l'archevêque a instruit

triellement. Le curé doyen doit veiller à consolider la fraternité entre tous les chrétiens», a-t-il recommandé. Après l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a installé dans ses fonctions de curé l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi en lui remettant les clés de l'église et du tabernacle. Le curé installé, a ouvert la porte de l'église, le tabernacle et procédé à la sonnerie du clocher comme symbole d'appel à la messe. Puis le nouveau curé a pris la présidence de la messe. A la fin, le nouveau curé a donné ses impressions: «Deux grands chantiers m'attendent, d'abord, redynamiser la pastorale d'ensemble, puis l'achèvement des travaux de construction de l'église amorcés par mon prédécesseur».

Pascal BIOZI KIMINO

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DU CONGO

La maison d'accueil «Sala sambila» dédiée à la paroisse du Plateau centre-ville

Le pasteur Juste Alain Gonard Bakoua, président de l'Eglise évangélique du Congo, a présidé le samedi 29 octobre 2022 à la paroisse du Plateau centre-ville, le culte de présentation et de dédicace officielle de la maison d'accueil dénommée «Sala sambila» construite dans l'enceinte même de cette paroisse.

«Levons-nous et bâtissons» (Néhémie 2, 18), c'est le thème qui a consacré cette cérémonie de dédicace, placée sous l'animation de la fanfare salutiste. Le culte a connu la présence de M. Anatole Collinet Makosso, premier ministre chef du Gouvernement; de Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière; des membres du bureau synodal; du colonel Eugène Bamanabio, chef de territoire de l'Armée du salut et de diverses autres personnalités. Présentant l'ouvrage, l'architecte constructeur a indiqué «qu'il s'agit d'une maison de 120,97 m2 de long qui com-

prend 8 chambres standards, un réfectoire. Chaque pièce est composée d'une salle d'eau, d'un poste téléviseur, d'un split, d'un mini réfrigérateur, d'un lit et d'un petit bureau». Dans sa prédication, le colonel Urbain Loubaki de l'Armée du salut a indiqué que la meilleure récompense est la reconnaissance. «Soyons des missionnaires et non des démissionnaires de l'œuvre du Seigneur. Se lever, c'est savoir se débarrasser de ce qui nous emprisonne. Se lever avec promptitude et non avec lassitude. Levons-nous pour Dieu et Dieu se lèvera pour toi. Relever l'Eglise, c'est relevé le



La maison d'accueil «Sala sambila»

blason terni, relever les défis de la formation. Que cette dédicace soit la clé d'ouverture des autres grands projets avenir de l'Eglise», a conclu le colonel Urbain Loubaki. C'est à travers la visite guidée de ce bâtiment qu'a pris fin cette cérémonie. Au terme de la visite, le pré-

Paroisse Saint Pie X de la Cité de l'OMS

Succession apostolique de l'abbé Abraham Nguouama

L'année pastorale 2022-2023 dans l'archidiocèse de Brazzaville a été ouverte depuis le dimanche 9 octobre dernier sur le thème: «Ensemble, construisons notre Eglise en mettant tout en commun» (Eph. 2,19-22). Et le mouvement des prêtres affectés dans les paroisses est effectif depuis le 1^{er} septembre, suivant les orientations de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Dimanche 13 novembre 2022, 33^e dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C, la paroisse Saint Pie X de la Cité de l'OMS a vibré de manière particulière en accueillant Mgr l'archevêque venu la conforter dans la foi.

Au cœur de l'événement, l'installation de l'abbé Abraham Nguouama comme curé de cette paroisse et la bénédiction de la Croix, érigée juste à l'entrée de la Cité de l'OMS sur la voie principale menant vers Sangolo-Mayanga, par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou. Dans cette foule anonyme recueillie, priante et chantante avec la chorale Saint Pie X et la Scholas populaire, des invités de marque, notamment les parlementaires. Le rite d'installation des curés est désormais connu et assimilé par les chrétiens. Le 33^e dimanche ordinaire étant donc un grand jour de fête pour les paroissiens de Saint Pie X de la Cité de l'OMS. Un grand nombre de prêtres étaient autour de Mgr l'archevêque, parmi lesquels le curé doyen du doyenné Saint Pie X, l'abbé Renaud Silvère Kinzonzi. L'église s'est révélée trop petite pour accueillir la marée humaine venue des paroisses du doyenné arborant les uniformes des mouvements d'apostolat. Le comité d'organisation a placé des chapiteaux dans la cour paroissiale, permettant aux chrétiens de prendre activement part à la messe. La bénédiction de la



L'archevêque bénissant la croix

Croix par Mgr l'archevêque a constitué la première étape de la messe. Puis, le mot de bienvenu du vice-président du Conseil pastoral paroissial. Suivi de la présentation du nouveau curé par l'abbé Drys Presley Taveld Nkodia, vicaire de la paroisse. «L'abbé Abraham Nguouama est ordonné prêtre le 12 août 2000 par Mgr Barthélémy Batantu, archevêque métropolitain de Brazzaville». La profession de foi et le serment de fidélité du

et gouverner. Gouverner, c'est servir. Le pasteur est appelé serviteur, serviteur de Dieu. Sanctifier le peuple de Dieu par le baptême et enseigner la Parole de Dieu à toutes les extrémités de la terre. En réalité, moi j'installe les curés doyens, mais pour la circonstance aujourd'hui, je suis venu installer l'abbé Abraham Nguouama qui est sous la mouvance du curé doyen, du doyenné Saint Pie X. Le curé est le représentant



L'abbé Abraham Nguouama (mains levées) entouré de ses confrères

curé ont été des moments forts importants de la messe. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a, dans son homélie, redéfini la mission du curé. «Le prêtre est le médecin des âmes. L'Eglise catholique universelle est hiérarchisée et celle du Congo est divisée en provinces ecclésiastiques: Province ecclésiastique du Nord (PENORD) qui comprend l'archidiocèse d'Owando, les diocèses suffragants de Ouesso et d'Impfondo; Province ecclésiastique du Centre (PEC) qui comprend l'archidiocèse de Brazzaville et les diocèses suffragants de Kinkala et Gamboma; Province ecclésiastique du Sud-Ouest (PEO) qui comprend l'archidiocèse de Pointe-Noire et les diocèses suffragants de Nkayi et Dolisie. A la tête de chaque province ecclésiastique, se trouve un archevêque métropolitain. Un prêtre est par vocation prédicateur de la Parole de Dieu. C'est un enseignant. Trois missions caractérisent la vocation du prêtre: Enseigner, sanctifier

légal et agit au nom de l'archevêque», a-t-il conclu. Avant de présenter au peuple de Dieu la nouvelle équipe presbytérale composée des abbés Drys Presley Taveld Nkodia (vicaire), Simon Monekené et Charles Le Bon Herbert Nkourissa (coopérateurs). Après l'homélie, le curé nommé a répondu aux questions de l'archevêque en disant «Oui, je le veux». La messe s'est poursuivie par le rite d'installation du curé dans son siège pastoral. A la fin de la célébration, l'abbé Abraham Nguouama a donné ses impressions à la presse. «Le curé en tant que tel n'a pas de plan pastoral. Nous suivons celui de Mgr l'archevêque, selon l'esprit de l'assemblée spéciale des ouvriers apostoliques (ASOA). Je prends la ferme résolution de veiller à la cohésion, à l'unité entre l'équipe presbytérale et le peuple de Dieu à notre charge, en cultivant et en sauvegardant la communion», a dit le nouveau curé.

P. BIOZI KIMINO

CALENDRIER DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

(2022-2023)

Date	Activité	Lieu
Du 27/11 au 4/12/2022	Retraite spirituelle des Evêques du Congo	Liambou/Pointe-Noire
Du 18 au 22/04/2023	Session pastorale	Brazzaville
Dimanche 4/06/2023	Célébration de la clôture de l'Année jubilaire du 140 ^{ème} Anniversaire de l'Evangélisation du Congo	Brazzaville
Du 9 au 15/10/2023	52 ^{ème} Assemblée Plénière	CIO-Brazzaville

Abbé Armand Brice IBOMBO
Secrétaire général de la CEC

ARCHIDIOCÈSE D'OWANDO

Le couple Ngondo offre une chapelle à Elondji, annexe de Tchikapika

Les chrétiens d'Elondji dans le district de Tchikapika, dans le département de la Cuvette (archidiocèse d'Owando), ont rendu grâce à Dieu samedi 12 novembre 2022, pour le don d'une maison de culte, la chapelle Saint François d'Assise, construite par le couple Albert et Gisèle Ngondo. Elle a été consacrée par l'abbé Josias Oyombo Nkoli, vicaire général d'Owando, au cours d'une célébration eucharistique qu'il a présidée à cette occasion, en présence du couple donateur. Il était entouré d'une dizaine de prêtres. Ont aussi participé à cette cérémonie d'inauguration, les membres d'autres confessions religieuses.

La messe de bénédiction et d'inauguration de la chapelle Saint François d'Assise d'Elondji était animée par la chorale Sœur Auxane de la basilique Sainte Anne du

qu'avec cette chapelle, la communauté chrétienne d'Elondji devienne une communauté vivante où les habitants et tous ceux qui y mettent pied reçoivent les pluies de bénédictions. «Au



Le vicaire général d'Owando (3^e de g. à dr.), pendant le rite de consécration



Le couple donateur entouré des concélébrants et du célébrant devant la chapelle à l'honneur



Une vue de la chapelle consacrée à Dieu

Congo venue de Brazzaville, qui a égaillé le peuple de Dieu par son talent. Elle a débuté par le rite consécratoire de la dédicace symbolisé par la bénédiction et l'ouverture officielle de la porte de la chapelle par le vicaire général d'Owando comme prévoit la tradition de l'Eglise. C'était sous les regards de la foule massée à l'extérieur, avant de rejoindre l'intérieur de l'église. Dans son mot de circonstance, Mme Gisèle Ngondo, au nom de son époux et de sa famille, a évoqué trois principaux moments pour décrire le sens de cette cérémonie: action de grâces à Dieu qui a permis ces retrouvailles, aux prêtres et les laïcs qui en feront bon usage; un souhait à l'endroit des autorités morales pour en prendre soin et conscience; une prière pour

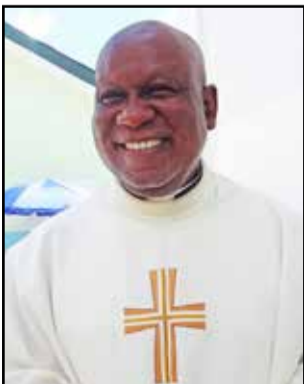
nom de papa Albert, je tiens à remercier tous ceux qui ont rendu possible cette construction», a précisé Mme Ngondo. Elle a également dit merci à Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando et à tous les prêtres qui feront que ce lieu demeure un lieu de prière et de paix pour l'éternité. Dans son homélie, l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo a, en commentant les textes choisis pour la circonstance (Ez 47,1-2,8-9,12; Jn 2,13-22) a décoré ce geste, ce don comme signe de la présence de Dieu auprès de la communauté chrétienne d'Elondji, à travers ce clin d'œil fruit de la générosité une fois encore d'Albert et Gisèle Ngondo dont les œuvres sociales

s'étendent à toute l'Eglise du Congo, voire aux quatre coins de la République. Le prêtre a revisité l'histoire de la dédicace des temples religieux dans l'Eglise, notamment celle des basiliques papales, singulièrement celle de la basilique Sainte Marie majeure de Rome. Il a exhorté le peuple de Dieu à garder à l'esprit la notion du temple comme bâtiment et esprit tel que décrit par l'apôtre Paul. «Que chacun prenne soin du temple qu'il est et respecte tout homme comme un temple de Dieu!» «Cette chapelle n'est que la confirmation de votre foi, de votre fierté d'être catholique et de votre constante générosité», a rappelé l'abbé Yombo en s'adressant au couple donateur et en évoquant la construction par le couple de la paroisse

Notre-Dame de Fatima, de la maison des sœurs, de celle de l'évêque à Tchikapika. Pour sa part, l'abbé Josias Oyombo Nkoli a traduit les remerciements de Mgr Abagna, archevêque d'Owando au couple Ngondo qui depuis toujours fait beaucoup pour l'Eglise. A leur arrivée à Elondji samedi 12 novembre, Albert et Gisèle Ngondo ont été accueillis à leur descente d'hélicoptère par les couches vivantes, les filles et fils de la localité. Ils ont eu droit à un bain de foule où les élèves et gens de tous âges scandaient des chants et cris de joie à leur endroit. Puis, le couple a sacrifié au rite traditionnel dominé entre autres par la remise symbolique par les sages des présents dus aux notables.

nous marque beaucoup. C'est très bien. Je leur souhaite de continuer à faire plus. Comme ils viennent de le faire aujourd'hui, cette année ils ont fait beaucoup de réalisations. Je connais plus papa Ngondo de nom, et à travers lui maman, son épouse. Je demande à Dieu de les combler de bénédictions.

*** Abbé Alain Bassina, premier curé résidentiel de Tchikapika de 2006 à 2008**



** Je pense que ce don est le fruit d'un élan qui émane de leur cœur de pouvoir aider l'Eglise à avoir des édifices assez propres pour que le peuple de Dieu puisse se réunir pour prier le

Seigneur. J'étais à Tchikapika comme curé il y a plus de dix ans, je n'arrivais pas à atteindre Elondji parce qu'il n'y avait pas de voie, il n'y avait rien. Aujourd'hui, il y a la voie. Que papa Ngondo décide de construire une chapelle pour le peuple de Dieu qui est ici, ce n'est que normal. Comme on dit: vieillissant, il fructifie encore. Que le Seigneur les comble de toutes les grâces nécessaires! Nous disons merci à Dieu de nous avoir donné ce couple qui pense vraiment au peuple de Dieu qui est très loin. Elondji est très loin mais c'est une belle chapelle, avec un peuple de Dieu qui est content d'avoir cette chapelle. En termes de défis d'évangélisation, le peuple de Dieu est là. Ceux que nous avons laissés sont encore là, ils ont gardé la foi. C'est vrai qu'il y a eu la dispersion des jeunes qui sont allés aux études en Europe ou à Brazzaville. Il y a eu aussi des décès. C'est le signe de la présence de Dieu, de la présence catholique dans ce coin.

Aristide Ghislain NGOUMA
De retour d'Elondji

SOLENNITE DU CHRIST ROI
DE L'UNIVERS-C-

«Un des criminels a dit: «Jésus, souviens-toi de moi quand tu entreras dans ton royaume.»»

Textes: 2 Sam 5, 1-3; Ps 121 (122), 1-6; Col 1, 12-20; Lc 23, 35-43

Frères et Sœurs,

Dimanche prochain nous allons entrer dans une nouvelle année liturgique avec le temps de l'Avent. Ces quatre semaines symbolisent la période qui précède l'Incarnation du Fils de Dieu dans le sein de la Vierge Marie, et elles annoncent aussi le premier avènement du Christ venant en ce monde dans l'humilité et la pauvreté de la crèche de Bethléem. Événement prodigieux que nous allons célébrer à Noël.

Dans cette perspective, il est donc logique que le dernier dimanche de l'année liturgique célèbre la Royauté universelle de ce même Christ et Seigneur venant dans tout l'éclat de sa gloire, puisque l'année liturgique évoque et récapitule à la fois toute l'histoire du monde et toute l'histoire du Salut.

Le titre de Roi donné au Christ est loin d'une quelconque coloration politique; déjà, durant sa vie publique, Jésus fuyait les foules qui voulaient le faire Roi, refusant ainsi le messianisme politico-religieux qui avait la faveur de certains milieux juifs. Le Christ confessa vraiment sa Royauté quand Il dira à Pilate que sa «Royauté n'est pas de ce monde.»

Cette solennité fut instituée en 1925 par le pape Pie XI afin d'affirmer la royauté du Christ auquel les nations devaient obéir. Par ailleurs, le deuxième livre de Samuel nous montre une figure du Christ Roi dans l'Ancien Testament, le roi David.

Il fut choisi pour instaurer la monarchie en Israël et il fut un grand roi avec hélas! des ratés comme son adultère avec la femme d'un de ses généraux, Bethsabée la femme d'Urie le Hittite. Le prophète Samuel sera envoyé par Dieu pour l'inviter à reconnaître son péché et à faire pénitence. David le fera avec humilité (Cf. 2 Samuel 12,7).

Malgré ses limites, le personnage du roi David tel que décrit par le livre de Samuel dans la première lecture nous livre un élément essentiel qui est au cœur du Royaume de Dieu. Le Royaume de Dieu n'est pas une récompense ni la propriété du roi. C'est Dieu qui choisit et consacre. «Le Seigneur t'a dit: Tu seras le berger d'Israël mon peuple, tu seras le chef d'Israël.» Le royaume de David n'est pas son royaume à lui. Il appartient à Dieu; c'est le lieu de sa manifestation et de son amour.

Il en de même du paradis que promet Jésus au bon larron. C'est le lieu de la rencontre avec Dieu où il se rend présent dans son amour pour tous ceux et celles qui s'y retrouvent après leur mort.

Pour décrire le Royaume de Dieu que le Christ instaure, le texte de l'évangile nous donne trois éléments qui se dégagent de la scène du bon larron. Le Christ annonce, ici sur la croix, un royaume où règnent le pardon, la compassion et la miséricorde.

Le Pardon; la réponse directe de Jésus au bon larron est l'expression claire du pardon qui lui est accordé. «Aujourd'hui tu seras avec moi». Le pardon a ceci de particulier qu'il peut changer la situation du tout au tout en un instant. Le pécheur est sauvé par le sang du Christ. C'est ici l'action de Dieu qui est mise de l'avant, celle d'un Dieu qui pardonne et efface les fautes.

La compassion, le Christ Roi par sa mort sur la croix manifeste de façon paradoxale et spectaculaire la compassion de Dieu pour l'humanité pécheresse. C'est ce qu'il fait pour le bon larron qui le reconnaît lorsqu'il dit à son compagnon de supplice «Lui il n'a rien fait». «Nous c'est juste d'être punis». Jésus assume en lui la vie du bon larron. C'est le sens premier du mot compassion qui signifie à l'origine «souffrir avec». Il offre la vie du bon larron avec la sienne au Père.

La miséricorde; tout ce mouvement de compassion provient du regard miséricordieux que partage Jésus avec son Père. La miséricorde vient du dedans du cœur. Elle va vers la personne telle qu'elle est. Elle s'émeut même de la voir parfois se perdre. Elle l'attend comme le fait le père de l'enfant prodige (Cf. Luc 15, 34). Le Christ Roi ressemble à ce père. Il n'exclut personne. Il attend. Son royaume n'est pas de ce monde comme il l'a dit à Pilate (Jean 18, 36). Sur la croix, Pilate avait fait mettre une inscription: «Celui-ci est le roi des Juifs». Cette inscription se voulait dérisoire. Mais Jésus peut porter ce titre de roi car son Royaume existe même s'il n'a rien de commun avec celui des rois de la terre. Son Royaume en est un de pardon, de compassion et de miséricorde.

En un mot, le Christ Roi nous confie la mission d'être ses témoins pour que le monde croie. Notre témoignage porte sur ce qui fait l'essentiel de notre vie, sur ce qui constitue bien souvent des «petits riens» dont la valeur ne se comprend qu'au regard de la Foi et avec l'intelligence du cœur. Le règne du Christ s'accomplit dans une liberté qui grandit, dans un pardon qui se donne et se reçoit, dans l'ouverture aux autres qui se situe aux antipodes de l'égoïsme et du narcissisme, et dans une Espérance qui demeure tenace au milieu des épreuves.

Notre vie chrétienne, dans la mesure où elle est authentique, fait de nous des «disciples-missionnaires» dont le témoignage demeure toujours la meilleure prédication. Pour le Pape François, «la miséricorde est le chemin qui unit Dieu et l'homme pour qu'il ouvre son cœur à l'Espérance d'être aimé pour toujours malgré les limites de notre péché.» (Misericordiae Vultus N°2) Si le Christ est «chemin, vérité et vie», Il est aussi «la lumière qui éclaire tout homme» en chemin, et Il est cette force qui soutient notre faiblesse et nous aide à faire de notre vie une marche vers la Lumière. Aussi, nous faisons nôtres les paroles de Saint Pierre s'adressant à Jésus: «à qui irions-nous Seigneur tu as les paroles de la Vie éternelle». (Jn 6,68)

Qu'à la prière de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de la Sainte Espérance, le Seigneur nous accorde la grâce de la confiance. Alors, au soir de notre vie, quand nous paraîtrons devant le Christ Roi «au jour radieux du jugement», selon la belle expression de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, nous serons dans la paix parce que confiants dans la miséricorde de Dieu. Amen.

Abbé Ander KETIKETI
(Paroisse Sainte Thérèse de Gambio, vicaire)

ILS ONT DIT:

*** Gaspard Gongue, sous-préfet de Tchikapika**

** Le couple Ngondo fait beaucoup pour le district de Tchikapika. Depuis environ 20 ans que je suis le représentant de l'Etat dans ce district, je suis



témoin de leurs réalisations. Ils construisent des logements pour le personnel administratif de la sous-préfecture et de la mairie; ils ouvrent des écoles, prennent en charge de façon logistique les élèves et leurs enseignants, ils offrent des structures pour des soins médicaux et de l'eau potable à la population. Ils permettent et facilitent la liaison

entre différentes localités. Leurs œuvres de bienfaisance sont innombrables. Nous résumons tout cela en trois mots: merci, pardon, je m'excuse. Rendons grâce à Dieu pour cette maison de prière. La prière est pour le corps humain ce qu'est le médicament dans le corps du malade. Nous dénonçons l'attitude de celui qui le matin te dit bonjour, à midi te querelle et le soir te tue.

*** Flora Marielle Obambi Oyouwa, élève en seconde au lycée de Tchikapika**

** Ce que fait le couple Ngondo



JOURNÉE PANAFRICAINNE DE LA JEUNESSE

Les jeunes réclament plus d'attention

La capitale éthiopienne, Addis-Abeba, a accueilli du 1^{er} au 3 novembre 2022 le 3^e forum de la jeunesse panafricaine, sous la houlette du Président de la Commission de l'Union Africaine Moussa Faaki Mahamat.

Représentant le Congo à ces assises, Florian Koulimaya a plaidé pour l'employabilité des jeunes et un soutien conséquent aux solutions innovantes proposées par eux dans le cadre de leur prise en charge.

C'est sous le thème «*briser les barrières à une participation et une inclusion significatives des jeunes dans le plaidoyer*» que la 3^e édition du forum panafricain de la jeunesse a été organisée. Contrairement aux célébrations antérieures, celle-ci a eu le mérite d'être consacrée pendant tout ce mois de novembre, eu égard aux nouveaux enjeux induits par la pandémie de COVID-19, pour lesquels les jeunes s'inscrivent désormais.

A travers ce thème du mois africain de la jeunesse, un appel a été lancé à toutes les parties prenantes au développement de la jeunesse, entre autres les

Gouvernements, les organisations internationales, la société civile de faire front commun pour lever les barrières visant à restreindre le plein épanouissement des jeunes africains qui atteindront 1,6 milliards d'ici 2030. Appelant les jeunes à briser les obstacles à leur pleine participation au développement du continent, Moussa Faaki Mahamat a rappelé que l'Afrique attend de sa jeunesse des compétences scientifiques et technologiques capables de faire face aux défis actuels liés à un monde globalement concurrentiel.

Conscient de cette évidence, Florian Koulimaya a, au cours des discussions, plaidé pour une meilleure prise en charge de la jeunesse, notamment par la diversification des offres de formation, l'amélioration des possibilités d'apprentissage, le financement adéquat des entreprises créées par les jeunes et,



Florian Koulimaya à la tribune du 3^e forum de la jeunesse panafricaine

surtout, leur inclusion dans les sphères de prise de décisions afin de contribuer aux questions touchant à la construction des États africains.

Au terme des échanges, la jeunesse africaine a formulé diverses recommandations pour une meilleure prise en charge des jeunes sur plusieurs plans. Il s'agit, entre autres, des soutiens en matière de développement d'entreprises, d'accessibilité à l'emploi et, surtout, de l'accompagnement des jeunes pour leur inclusion dans l'en-

semble des domaines de développement au niveau régional ou international.

Par ailleurs, ce forum a porté sur les fonts baptismaux une initiative panafricaine d'aide à la jeunesse dénommée «*1 million next level*». Cette initiative vise à ouvrir plus d'opportunités aux jeunes dans les domaines de l'éducation, la santé, l'emploi, l'entrepreneuriat et de l'engagement en faveur d'un développement plus inclusif.

Germaine NGALA

SEMAINE MONDIALE DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Edifier les jeunes à la consommation des produits médiatiques

À l'occasion de la 11^e Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) édition 2022, l'ONG Média Freelance a organisé une conférence débat à l'attention des élèves le vendredi 28 octobre 2022. Le complexe scolaire Camara Laye a servi de cadre à la sensibilisation des jeunes vers une consommation saine des produits médiatiques et des outils numériques.



Les élèves pendant la sensibilisation

Fake news, arnaque, usurpation d'identité font de plus en plus des victimes sur les réseaux sociaux. Le mauvais usage de ces plateformes digitales constitue très souvent un revers pour les utilisateurs non avertis. «*Nourrir la confiance, un impératif de l'éducation aux médias et à l'information*», c'est sous ce thème que les élèves du complexe scolaire Camara Laye ont célébré cette semaine.

L'initiative a été saluée par le responsable de l'établissement, Thierry Moyo, qui a rappelé l'intérêt de sensibiliser les élèves à une bonne utilisation des outils numériques comme le téléphone qui est devenu aujourd'hui indispensable. L'éducation aux médias et à l'information vise à développer les connaissances et les compétences des individus pour leur permettre d'utiliser avec discernement les médias tant dans la vie quotidienne que professionnelle. «*La maîtrise de l'information permet d'avoir un esprit critique sur celle à publier. Tout le monde a le droit d'être informé et de former, en respectant les critères d'une bonne information*», a expliqué Ken Phineas Tchiteya, secrétaire exécutif de Média Freelance.

La Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information est pour les parties prenantes l'occasion de saluer les progrès accomplis dans l'atteinte de l'objectif «*éducation aux médias et à l'information pour tous*». C'est en 2012 qu'elle a été lancée par l'UNESCO, en partenariat avec l'Alliance pour l'éducation aux médias et à l'information et d'autres partenaires. «*Les activités du mois d'octobre rentrent dans le cadre de la 11^e semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information célébrée du 24 au 31 octobre 2022, qui est accueillie par le Nigeria avec une déclaration qui marquera la fin des activités*», a fait savoir Gervais Ndokeias, secrétaire général adjoint de la Commission Nationale Congolaise pour l'UNESCO.

La télévision et Internet contribuent à faire reculer l'ignorance et l'intolérance. Ils transmettent des valeurs et des normes de comportement, mais à un rythme plus rapide que ne pouvaient le faire les médias d'antan, presse écrite et radio en particulier. Cependant la consommation excessive de la télévision provoque un accroissement de l'incidence d'obésité juvénile et peut avoir un effet néfaste sur l'apprentissage et le rendement scolaire.

La triste réalité est que le facteur confiance est en train de s'éroder. La communauté internationale est donc invitée non seulement à réaffirmer et à renforcer son engagement en faveur de l'éducation aux médias et à l'information pour tous, mais aussi à développer de nouvelles initiatives afin de renforcer la confiance. Ainsi, la Semaine mondiale de l'EMI 2022 s'est focalisée sur la confiance et la solidarité concernant les personnes, les médias, les plateformes numériques, les Gouvernements, le secteur privé et les ONG.

Jophé LOUBAKI (Stagiaire)

la justice et de la paix; le rôle du Gouvernement. Les activités de Caritas se fondent sur le partage de la Parole de Dieu, la définition de la Doctrine sociale de l'Eglise et le développement intégral. Une communauté paroissiale doit s'occuper de ses pauvres», a dit le directeur de Caritas. Les participants ont été éduqués, entre autres, sur l'importance de la nutrition et d'une pharmacie au sein des paroisses. Pour les participants, chaque paroisse devrait disposer d'une antenne pharmaceutique, à condition de se conformer à la réglementation qui régit l'activité de pharmacie au Congo, ainsi que l'autorisation du ministère de la Santé.

L'abbé Matthieu Bakanina a informé ses responsables des Caritas paroissiales que dans le cadre du projet Education en milieu ouvert (EMO), un part-

riat tripartite a été consolidé et a débouché à la signature d'un accord entre le ministère des Enseignements, le Rotary club Djoué Doyen et Caritas Brazzaville, en vue de la scolarisation de 500 enfants, soit 300 pour Brazzaville, 100 pour le département des Plateaux et 100 pour le Pool, suivant le plan quinquennal 2022-2027. L'accord s'est élargi en intégrant d'autres diocèses suffragants de la Province ecclésiastique du Centre (PEC), notamment Gamboma et Kinkala. Des bourses seront négociées pour permettre aux élèves d'étudier dans de meilleures conditions. «*Un travail en synergie devra être fait dans les paroisses en vue de bien s'occuper des plus vulnérables*», a insisté l'abbé Bakanina.

Pascal BIOZI KIMINO

PRISONS

Encourager l'amélioration des conditions de détention

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en partenariat avec une poignée d'organisations internationales, dont l'Ong française Agir ensemble, a organisé du 27 au 28 octobre 2022 à Brazzaville, une rencontre pour réfléchir sur les problèmes qui minent l'univers carcéral au Congo.

C'est Parfait Moukoko, président du conseil d'administration de l'OCDH, qui a supervisé les travaux de cette rencontre.

Une trentaine de participants venus de l'administration pénitentiaire, des tribunaux, de la gendarmerie nationale, de l'ordre des avocats et des organisations de la société civile ont répondu à l'appel de l'OCDH et de ses partenaires.

Au cours de ces journées, il a été question d'échanger sur la situation carcérale au Congo en vue d'apporter des changements positifs. A cette occasion, il a été rappelé aux personnes en charge des procédures d'interpellation et d'arrestation le respect des principes légaux et réglementaires et les droits des personnes détenues.

La rencontre a été également un moment pour recueillir les contributions des acteurs de la société civile en vue de mener un plaidoyer pour l'actualisation

du code pénal congolais. Pour rappel, les participants ont suivi des communications liées à la question de la protection des détenus; l'état des lieux des prisons au Congo; la situation des enfants et des femmes en milieu carcéral, la problématique de réinsertion sociale des détenus, etc. Ils ont insisté sur l'amélioration des conditions de détention.

Parfait Moukoko, clôturant les assises, a reconnu que le système carcéral congolais est confronté à de nombreux problèmes. Pour lui, il est nécessaire de vulgariser la loi pénale ainsi que le nouveau code pénitentiaire auprès des détenus aussi bien qu'auprès du personnel pénitentiaire, afin que chaque partie soit consciente de ses responsabilités. «*Nous avons proposé que la torture soit intégrée dans le dispositif législatif congolais afin de bien qualifier les délits relevant de la torture qui est un crime*».



Les participants à la fin des travaux

Mme Carolina Nascimento, responsable du pôle informer de l'organisation Prison Insider, basée en France, une plateforme d'informations sur les prisons à travers le monde, a fait lecture de la ratification des différents traités et des conventions au niveau international par le Congo. «*Nous avons constaté qu'au niveau du cadre légal, le Congo a des difficultés à adopter certains aspects des textes internationaux*».

Pour sa part, Mme Florence Laufer, directrice de l'association Prison Insider, a présenté son organisation. «*Nous essayons de rassembler toutes les in-*

formations sur les conditions de détention dans le monde pour pousser les responsables des prisons à améliorer les conditions», a-t-elle dit. Aussi a-t-elle poursuivi: «*Maintenant, nous commençons le travail avec le Congo. Le constat qui se dégage est celui de la surpopulation des prisons. Cela veut dire que les conditions sont moins bonnes. Les locaux sont vétustes et les conditions d'hygiène sont déplorables. A cela s'ajoutent les longs délais d'atteinte de jugement*».

Philippe BANZ

HUMANITAIRE

Les responsables des Caritas paroissiales sensibilisés sur les méthodes de prise en charge

Les responsables des Caritas paroissiales de l'archidiocèse de Brazzaville se sont réunis jeudi 20 octobre 2022 dans la salle de la catéchèse de la Cathédrale Sacré-cœur de Brazzaville.

Ils ont été sensibilisés sur les méthodes de prise en charge des enfants vulnérables. C'est l'abbé Matthieu Bakanina, directeur diocésain de Caritas Brazzaville, qui a présidé cette réunion. Il a rappelé les dix principes qui fondent Caritas. «*C'est une structure d'Eglise qui agit dans l'humanitaire, créée en 1959 dans le but d'aider les*

couches vulnérables. Au nombre des principes, il y a le principe de l'égalité de la valeur humaine; de la solidarité; du bien commun; de la participation; de la subsidiarité; de la liberté d'association; de l'option préférentielle pour les pauvres; le soin de la création et de la nature. A cela s'ajoutent la sauvegarde de l'environnement; la promotion de



Les participants à l'atelier (Ph. d'archives)

SANTÉ ET ÉDUCATION

Améliorer les actions de suivi des projets

Dans le cadre du suivi de l'exécution budgétaire de l'Etat, la Primature, à travers le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), a commis une mission de collecte des données aux organisations de la société civile auprès des administrations publiques des secteurs de la santé et de l'éducation sur l'ensemble du territoire national.



Pierre Cebert Ibocko Onanga

La capitale congolaise a constitué le point de démarrage de la mission de terrain. Peu avant leur déploiement, les responsables des cinq organisations de la société civile retenues ont rencontré le 7 novembre 2022, le préfet de Brazzaville Pierre Cebert Ibocko Onanga, question d'informer l'autorité de leur mission de suivi des investissements publics liés aux travaux de construction, de réhabilitation et d'équipement des structures de santé et d'éducation.

L'objectif est d'atteindre l'indicateur de résultat sur le suivi budgétaire et les réformes publiques entreprises par le Gouvernement pour améliorer la prestation des services publics. La réalisation de cette mission de recherche documentaire est confiée à cinq organisations de la société civile: la Commission diocésaine Justice et paix (CJP) de Pointe-Noire, le Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), la Fondation

Niosi, l'Action évangélique pour la paix (AEP) et l'Association des femmes juristes du Congo (AFJC). Ce travail budgétaire devient pour les acteurs de la société civile une stratégie de

actions de développement. La collecte des données est exécutée sur les budgets d'investissement des années 2014-2019 et produire les fiches des projets pour la période d'octobre



Pendant l'entretien avec les représentants de la société civile

veille citoyenne à recourir en vue de renforcer la redevabilité, de réduire la corruption et limiter le détournement des fonds publics, afin d'atteindre les résultats des

à novembre 2021. Pierre C. Ibocko Onanga s'adressant aux membres des ONG, a déclaré: «Faites le travail selon les règles de l'art.

VIE ASSOCIATIVE

Les "CHE" ont commémoré leurs 52 ans dans la fraternité, l'entraide et la solidarité

Composée d'anciens enfants de troupe de la promotion "Ernesto Che Guevara" de l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc (1970-1977), l'association "Ernesto Che Guevara", plus connue sous le diminutif des "CHE", a commémoré en différé, du 30 octobre au 1^{er} novembre 2022, le 52^e anniversaire de cette promotion.



Les "CHE" avec la préfète Micheline Nguessimi, les autres autorités civiles et de la Force publique de la Lékoumou

Les festivités se sont déroulées sous l'autorité de l'AET Jacques Antoine Bouiti, président de cette association, et a eu pour cadres les localités de Sibiti (Chef-lieu du département de la Lékoumou) et de Dolisie (Chef-lieu du Niari). De nombreuses activités ont constitué les points forts de cette célébration qui a connu la participation d'une vingtaine d'anciens enfants de troupe de la promotion "Les CHE", venus de Pointe-Noire, Dolisie et Brazzaville. Les

autres n'étant pas disponibles pour diverses raisons. Il s'est agi d'abord de la remise des kits scolaires à la préfète du département de la Lékoumou, Mme Micheline Nguessimi, en présence des autorités locales. Cette activité a été également ponctuée par le recueillement des "CHE" devant la tombe de l'ancien Premier ministre Clément Mouamba. Puis, par la visite d'un "CHE" malade, en la personne de

l'AET Marcel Ivora, au quartier Tahiti, à Dolisie, suivie du dépôt de gerbes de fleurs sur les tombes des regrettés "CHE" Constant Dotabout et Honoré Nzinga, au cimetière privé Tsila toujours à Dolisie. Enfin, par la réception de la délégation des "CHE" dans un restaurant de la place par le commandant de la zone militaire de défense n° 2, le colonel Constant Brice Mandzondzo, et les AET de Dolisie.

Cette randonnée festive, placée sous la coordination du bureau exécutif et du "CHE" Albert Ngoto, s'est déroulée dans la cohésion, mais également, sous un parfait esprit de fraternité, d'entraide et de solidarité.

«Dans le cadre de la transparence, il est question que la

société civile puisse faire le suivi des investissements publics dans les domaines de la santé et de l'éducation. Nous avons reçu du Premier ministre les équipements informatiques nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet», a-t-il assuré.

Philippe BANZ

Alain-Patrick MASSAMBA

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC				REPUBLIQUE DU CONGO	
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES / DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE / DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE / BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE BRAZZAVILLE-CENTRE				Unité * Travail * Progrès	
				ANNONCE LEGALE 410/2022/BZ-C	
				INSERTION LEGALE	
Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastreales	Quartiers	Arres / Dépt	Requérants
01	27969 du 15-12-21	Sect P1, bloc 62 ; Piles 01 et 02bis ; Sup : 490,66m2	2, RUE MFOA (QUARTIER 33 POTO-POTO)	3-BZV	ASSOMBO Thérèse
02	29275 du 04-10-22	Sect P8, bloc127 ; Pile 09 (ex.13) ; Sup : 200,16m2	81BIS, RUE DOLISIE	4-BZV	NGANKOU Alhod Friedman
03	27849 du 15-11-21	Sect BG, bloc 78 (ex.82) ; Pile 20 (ex.01) ; Sup : 456,90m2	09, RUE DU OSSANGA (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	NKABI Jean Bernard
04	29280 du 06-10-22	Sect P5, bloc 79 ; Pile 6bis (ex.8) ; Sup : 316,62m2	34BIS, RUE BOMITABAS	3-BZV	KADI Cissé
05	19995 du 05-03-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 121.207,877m2 soit 12ha12a07ca	VILLAGE MALOUKOU TRECHOT	POOL	PARAISO Angélique
06	29279 du 06-10-22	Sect P5, bloc 79 ; Pile 5 (ex.3) et 6 ; Sup : 846,35m2	32TER, RUE BOMITABAS	3-BZV	KADI Cissé
07	29233 du 23-09-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 440,00m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	NGOUABI GNELENGA Préfinna Nancy
08	27607 du 06-09-21	Sect AT, bloc 22 ; Pile 05 ; Sup : 394,40m2	74, RUE NKOUA EDOUARD	4-BZV	Enfants OLANGUI
09	28982 du 27-07-22	Sect J, bloc 34 ; Pile 6 ; Sup : 314,02m2	CASE C4-85 OCH MOUNGALI III	4-BZV	Succession MOUKALA Gaston
10	22108 du 14-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 653,43m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	MBOUMA PEYA Rose Fortune
11	21444 du 02-03-20	Sect P6, bloc 103 ; Pile 2 ; Sup : 231,559m2	132, RUE YAKOMAS	5-BZV	PANGUI Marie Rose Snejana et Pangui Marvin Ray
12	22438 du 17-11-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER FLORENT NTSIBA	POOL	EBOUNDI Pierre Dieudonné
13	22439 du 17-11-20	Sect BF, bloc 75 ; Pile 8 ; Sup : 390,55m2	24, RUE EBALÉ (QUARTIER NKOMBO)	6-BZV	EBOUNDI Née ODDÉT Julie Antoinette
14	29297 du 14-10-22	Sect -, bloc - ; Pile 6 ; Sup : 400,00m2	QUARTIER 11 IHOUEME	POOL	INKIAME ASSIANE Peguy
15	29288 du 11-10-22	Sect P14, bloc 57 ; Pile 6 ; Sup : 168,42m2	26, RUE MBANDZA NDOUNGA (MIKALOU)	6-BZV	MUGISHA Théoneste
16	29306 du 20-10-22	Sect P11, bloc 61 ; Pile 14 (ex.763) ; Sup : 270,00m2	763, AVENUE DES TROIS MARTYRS	5-BZV	TENKAM-KOM Marie Hélène
17	28244 du 17-02-22	Sect J, bloc 21 ; Pile 10 ; Sup : 208,44m2	LOGEMENT J-458/V SOPROGI CHU	4-BZV	Succession MAYAMOU Barbe
18	29278 du 05-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 406,24m2	RUE POPY KANZA (Q. MASSENGO 3 POTEAUX)	9-BZV	EKABIKI OSSETE Parfait Marcelin
19	28888 du 08-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	MOUANGA MAZOUBOU Letitia
20	29193 du 15-09-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 3.820,64m2	VILLAGE YIE	POOL	EKABIKI OSSETE Parfait Ferréol Marcelin
21	29217 du 21-09-22	Sect P1, bloc 39 ; Pile 1 ; Sup : 381,20m2	28, RUE BANDAS	3-BZV	MIVUMBI Sylvain
22	29246 du 28-09-22	Sect P7suite (ex P7), bloc 18 ; Pile 3 (ex2065) ; Sup : 436,99m2	2065BIS, RUE LOUFOU BIS	4-BZV	MONGO NGOMBE Régis Roland
23	27217 du 31-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 334,93m2	AVENUE DE L'UNION AFRICAINE (QUARTIER LE BLEDE)	7-BZV	CHAKIBOU Mouhamed Nabil
24	6863 du 10-08-22	Sect AT2, bloc 92 ; Pile 10 ; Sup : 191,63m2	AVENUE DE LA BASE (QUARTIER MFILOU)	7-BZV	OPA ALAMBOU
25	29109 du 30-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 110,000m2 = 11ha	VILLAGE YIE	POOL	NGUIMBI née MONGUIA Pierre Edwige Céline E.
26	28973 du 22-07-22	Sect P7suite (P7), bloc 55 ; Pile 23 (ex1489Q) ; Sup : 216,00m2	1489 QINQUIES, RUE NOUMBI (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	ANDOU Firmine Thérèse Sylvie
27	29284 du 10-10-22	Sect P2, bloc 98 ; Pile 10 (ex.11) ; Sup : 276,22m2	21, RUE MONGO	3-BZV	OBA Arnaud Wenceslas
28	28876 du 06-07-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 562,80m2	VILLAGE MINGALI BAMBOU	POOL	FANTIN Edmée Andrée Aline
29	28875 du 06-07-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 810,26m2	VILLAGE MINGALI BAMBOU	POOL	FANTIN Edmée Andrée Aline
30	29244 du 28-09-22	Sect I (ex.J), bloc 20 ; Pile 1 (ex380bis) ; Sup : 313,41m2	380BIS, RUE PIERROT MOUSABAKANI (CENTRE-VILLE)	3-BZV	NGOMBE née EWANGA-NDET Agathe Marie Claire
31	28497 du 1er-04-22	Sect P4, bloc 95 ; Pile 1 ; Sup : 216,44m2	50, RUE LENINE	4-BZV	BOCOUM Djibril
32	28999 du 28-07-22	Sect P10, bloc 99 ; Pile 27 (ex.14) ; Sup : 352,46m2	47, RUE EWO	5-BZV	NGOUEMBE LENGOKO Cherubine Noblesse
33	29255 du 30-09-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 274,00m2	AV. EBEN EZER (Q.903 NKOMBO MATARI)	9-BZV	OVOUNDA Armel Paterne Ulrich
34	29254 du 30-09-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 389,66m2	AV. EBEN EZER (Q.903 NKOMBO MATARI)	9-BZV	BALANCK MPIO Coscker
35	29312 du 24-10-22	Sect D (ex.C), bloc 22 ; Pile 10 ; Sup : 535,33m2	RUE BOUNDJI (QUARTIER 04 OHOKO)	CUVETTE	L'ASSOCIATION DES TMOINS DE JEHOVAH
36	28940 du 18-07-22	Sect P10, bloc 39 ; Pile 11 (ex.8) ; Sup : 299,05m2	25, RUE KIKOUMBA	4-BZV	ELION Luce Marleine
37	12993 du 19-08-15	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 300,00m2	KINTELE	POOL	EMPIENDO Roseline Sylvie
38	29253 du 29-09-22	Sect A, bloc - ; Pile 2 ; Sup : 578,29m2	VERS ROND POINT DU LYCEE D'ETOUMBI	CUVETTE-OUEST	Enfants AMONGO
39	29170 du 12-09-22	Sect CG, bloc 120 ; Pile 01 ; Sup : 1.211,82m2	RUE ROUTIERS (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	ILOKI Léon Hervé
40	29169 du 12-09-22	Sect P10, bloc 121 ; Pile 9 (ex.16bis) ; Sup : 212,47m2	171BIS, RUE ABOLO	5-BZV	ILOKI Léon Hervé
41	29222 du 21-09-22	Sect P2, bloc 10 ; Pile 05 (ex.03) ; Sup : 405,53m2	92, RUE MBAKA	3-BZV	OSSETE Thérèse
42	29243 du 27-11-22	Sect C, bloc 04 ; Pile 04 ; Sup : 468,09m2	QUARTIER OBANGUI	CUVETTE	IKAMA Jean Médard
43	29323 du 26-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 222,47m2	RUE MBENZE (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	ONGAGNA DOUMAS Chelman Varince
44	29319 du 26-10-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 394,64m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	YANDZA Rufin Luc B. et YANDZA née DIANZENZA N.
45	28184 du 04-02-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 208m2	AVENUE DE L'UNION AFRICAINE (Q.712 ITSALI LE BLEDE)	7-BZV	MENGHAT NDOHDHAT BALAKI NEZEBO Ulrich

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 15 novembre 2022
Le Chef de Bureau, **Gilbert MBANDZA**



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) PROG/COG/001/2022

L'UNHCR LANCE UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DES PARTENAIRES CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS DE SON PROGRAMME DE PROTECTION ET DE RECHERCHE DE SOLUTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES RELEVANT DE SON MANDAT

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) invite les organisations non gouvernementales/à but non lucratif intéressées et autorisées à mettre en œuvre des projets avec les agences des Nations Unies en République du Congo à exprimer leur intérêt à soutenir le Programme de protection Internationale et de recherche de solutions en faveur des personnes relevant de sa compétence.

Les organisations qui souhaitent répondre à cet appel sont priées de soumettre une note conceptuelle sur un ou plusieurs des composantes des projets énumérés ci-dessous et sur le Portail des partenaires de l'ONU, <https://www.unpartnerportal.org> en fonction de leur expertise et de leurs capacités.

L'UNHCR sélectionnera les partenaires les mieux adaptés au(x) secteur(s) et domaine(s) concerné(s). Les organisations candidates sont encouragées à soumettre des notes conceptuelles multisectorielles avec une orientation géographique, les capacités et l'expertise des partenaires étant autorisées. Toutefois, les notes conceptuelles centrées sur un seul secteur seront également examinées.

L'UNHCR met également à la disposition des organisations candidates les formulaires à renseigner sur la politique de protection contre l'exploitation et l'abus sexuel ainsi que sur l'autoévaluation des procédures de gestion financière et le contrôle interne.

L'UNHCR se réserve le droit de reconsidérer la répartition géographique ou sectorielle des projets en fonction des intérêts de l'opération. L'UNHCR se réserve également le droit de réaliser tout ou partie de l'appel à manifestation d'intérêt.

L'UNHCR accueille favorablement les soumissions préparées conjointement avec d'autres organisations, ainsi que celles provenant d'organisations nationales et/ou comportant un élément de renforcement des capacités pour les organisations nationales.

La date limite de soumission est fixée au 21 novembre 2022 à 23h59.

Conditions de participation :

- Les appels à manifestation d'intérêt sont ouverts à égalité de conditions à toutes les organisations nationales ou internationales opérant en République du Congo ou dans la région et ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de compétence ;
- Les candidatures doivent être soumises sous la forme d'une note conceptuelle de projet suivant les modèles disponibles sur le portail des partenaires de l'ONU (<https://www.unpartnerportal.org>) ;
- Toutes les notes conceptuelles doivent être soumises par voie électronique sur le portail et doivent inclure le titre du projet et son code comme indiqué ci-dessous. Aucune version imprimée (papier) ne sera prise en compte.
- Toutes les organisations soumissionnaires doivent être enregistrées dans le portail des partenaires des Nations Unies. Les organisations qui

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Boite postale 1093
Tel.: 06 808 13 24/05 737 37 03
18, Avenue Cardinal Emile Biayenda
Quartier Mission Catholique Sacré Cœur
Centre-ville - Brazzaville
République du Congo

ne sont pas encore enregistrées auprès de l'UNHCR doivent remplir la déclaration de partenaire. Cette déclaration vise à déterminer si un partenaire potentiel adhère aux valeurs fondamentales de l'UNHCR et à son engagement envers les personnes soutenues. Pour déterminer si une organisation est enregistrée, veuillez consulter le site www.unpartnerportal.org

- Les soumissions doivent inclure la possibilité de vérifier les déclarations du soumissionnaire. Des conseils pour l'enregistrement sont également fournis sur le portail des partenaires.

- Pour toute demande d'information ou de clarification, prière adresser votre email à l'adresse électronique suivante : cobbr@unhcr.org

Publication des résultats :

- Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt seront publiés au plus tard le 30 novembre 2022.

- L'UNHCR attire l'attention du public sur le fait que le processus de demande et de soumission est gratuit.

- L'UNHCR n'assume aucune responsabilité liée au paiement d'une quelconque somme d'argent.

Le calendrier ci-dessous résume le déroulement de tout le processus :

Etape	Intitulé du processus	Date limite
1	Publication de l'appel à manifestation d'intérêt	4 novembre 2022
2	Délai de réception des demandes d'information	15 novembre 2022
3	Délais de réception des notes succinctes et déclarations du partenaire	21 novembre 2022
4	Communication des résultats aux partenaires	30 novembre 2021

Liste des projets

Projets	Code du projet	Localisation
1. Projet d'assistance en santé, santé sexuelle et reproductive, santé mentale et soutien psychosocial, nutrition et VIH-SIDA en faveur des réfugiés et populations hôtes dans les localités d'accueil de réfugiés en République du Congo	COG-MYMPS/01/2023	• Brazzaville • Pointe Noire • Plateaux • Likouala • Pool • Ouessou • Cuvette
2. Appui à la chaîne logistique et coordination des opérations de protection internationale et solutions en faveur des réfugiés en République du Congo	COG-MYMPS/02/2023	• Brazzaville • Plateaux • Likouala
3. Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux services d'hygiène et assainissement en faveur des réfugiés et demandeurs d'asile en République du Congo	COG-MYMPS/03/2022	• Plateaux • Likouala • Pool
4. Autonomisation et autosuffisance socio-économique et protection à base communautaire des réfugiés et demandeurs d'asile en République du Congo	COG-MYMPS/04/2023	• Brazzaville • Plateaux • Likouala • Pool
5. Accès au logement, à des infrastructures socio-économiques adéquates et à l'énergie en faveur des réfugiés et demandeurs d'asile en République du Congo	COG-MYMPS/05/2023	• Plateaux • Likouala • Pool
6. Aide juridique et judiciaire des réfugiés en République du Congo	COG-MYMPS/06/2023	• Likouala • Brazzaville • Pointe-Noire • Ouessou

Brazzaville, le 07 novembre 2022

UNHCR EN REPUBLIQUE DU CONGO

ENVIRONNEMENT

TotalEnergies EP Congo s'investit dans la préservation de l'environnement

Pour la Journée nationale de l'arbre de cette année, TotalEnergies EP Congo, en partenariat avec la Mairie de Pointe-Noire, a procédé au planting d'arbres. Le dimanche 6 novembre dernier, au quartier Mboukou, dans l'arrondissement 3 Tié-Tié, cette journée a connu la présence de participants de poids. Les autorités civiles et militaires, TotalEnergies EP Congo, par la présence de son Directeur général Nicolas Wawresky, et d'autres personnalités se sont sentis interpellés par le thème : « La planète a besoin de nous, pour la sauver, plantons les arbres ».

La 36^e édition de la Journée nationale de l'arbre a coïncidé avec l'ouverture de la Cop 27 en Égypte. TotalEnergies EP Congo s'est engagée aux côtés de la Mairie de Pointe-Noire pour l'accompagner dans la mise en œuvre du Projet Vert. Ce projet consiste en l'arborisation des principales artères, écoles et places publiques de la ville océane congolaise.

La Journée nationale de l'arbre vise à sensibiliser sur les enjeux de la préservation de l'environnement et de l'importance des arbres.

Pour la société pétrolière, planter un arbre est un moyen simple et efficace de préserver l'environnement, car les arbres purifient l'air, fournissent de l'oxygène, absorbent le dioxyde de carbone, luttent contre l'érosion des sols et embellissent l'environnement.

TotalEnergies EP Congo est aussi consciente des enjeux que représentent les arbres

pour la planète. Pour célébrer cette 36^e édition, TotalEnergies EP Congo a mis à la disposition de la municipalité de Pointe-Noire 500 plants de Terminalia mantaly, une espèce souvent utilisée comme arbre d'ornement et d'ombrage. Le maire de l'arrondissement



Les officiels au premier rang après le planting d'arbres



Le planting d'arbres par les cadres et agents de Total E et P

3 Tié-Tié, Jean Romuald Tchikambou, a remercié les autorités civiles et militaires pour leur

présence ainsi que TotalEnergies EP Congo pour l'accompagnement dans la lutte contre le

réchauffement climatique. Pour le directeur général de TotalEnergies EP Congo, cette

célébration rappelle combien planter un arbre est un acte citoyen qui compte, et par lequel

chacune et chacun contribuent à la préservation de l'environnement.

« Pour accompagner cette action, nous avons parallèlement lancé, au sein de l'entreprise, un programme nommé : un collaborateur, un arbre, afin d'encourager et donner l'occasion à chacun de nos collaborateurs de planter un arbre d'espèce fruitière ou forestière, et cela pour la période allant du 6 au 30 novembre 2022. Et je remercie aussi mes collaborateurs pour leur présence à cette journée », a dit le directeur général de TotalEnergies EP Congo.

Après l'allocution du Directeur général de TotalEnergies EP Congo, le préfet du département de Pointe-Noire, Honoré Paka, a lancé le planting d'arbres, un symbole fort dans la lutte contre le réchauffement climatique. Et l'ensemble des autorités a suivi.

Honoré Paka a rendu hommage au Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, géniteur de cette opération. Il a félicité le Directeur général de TotalEnergies EP Congo pour le soutien à cette opération, afin qu'un jour, la ville de Pointe-Noire puisse porter les empreintes de TotalEnergies EP Congo. Il a invité madame le maire de Pointe-Noire à veiller personnellement à la réalisation de cette opération.



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS) REPUBLIQUE DU CONGO



«Projet de la route Ndende-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I»

Secteur : «transport »

N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-088

AMI N° 009-2022/MATIER/DGGT-CEP

1. La République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet de la route Ndende-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à « l'audit comptable et financier du projet de la route Ndende-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I, pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, 2023 et la clôture du projet ».

2. L'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états financiers de chaque exercice en se fondant sur une vérification faite, conformément aux normes internationales d'audit édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finan-

ces publiques fixées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ou encore aux normes d'audit nationales.

3. La Cellule d'exécution des Projets BAD logée au sein de la coordination Technique de la Délégation Générale aux Grands Travaux au Congo, ci-après dénommé « Organe d'Exécution » invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012,

qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 9heures à 14heures.

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le jeudi 08 décembre 2022 à 12heures 30 mn (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention « AMI N° 009-2022/MATIER/DGGT-CEP /Sélection de Consultants -Firmes) / l'audit comptable et financier du projet de la route Ndende-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I, pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, 2023 et la clôture du projet ».

À l'attention : Monsieur BATOUNGUIDIO, Coordonnateur du Projet, Adresse : 2, avenue de la Base aérienne Marien NGOUABI (Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO), 5ème étage de l'immeuble Cheick TAMBADOU à Brazzaville, République du Congo E-mail : ceprbaddggt@gmail.com; payima6@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur, BATOUNGUIDIO



De l'urgence de réformer fondamentalement la gouvernance électorale

Les élections législatives et locales se sont déroulées en République du Congo au mois de juillet 2022. La coalition Tournons La Page Congo à observer ces élections et, à identifier plusieurs faiblesses. Celles-ci ont été consignées dans son rapport final d'observation publié le 16 septembre 2022 à l'occasion d'une conférence de presse. En vue de réformer fondamentalement la gouvernance électorale, ce rapport comporte plusieurs recommandations destinées à des acteurs différents. Dans le présent article, elle vous présente celles qui sont destinées au Gouvernement, au Parlement et au Pouvoir judiciaire.

Au Gouvernement.

Il est tenu de poursuivre le dialogue inclusif entre les différents acteurs de la vie nationale en vue de trouver des mesures consensuelles, qui lui permettront de:

- Convoquer les états généraux sur la gouvernance électorale, qui jetteront les bases sur un certain nombre d'aspects à savoir: le recensement administratif de la population en vue de mettre en place un fichier électoral biométrique; instaurer une carte d'électeur biométrique; d'élaborer un nouveau découpage électoral juste et égalitaire; de réformer la CNEI; d'alléger l'implication de la Direction Générale des Affaires Electorales (DGAE) dans le processus électoral; la libération des prisonniers politiques;

- Initier un projet de loi sur l'invalidation d'une élection lorsque le taux de participation est faible. Ce projet de loi doit comporter une disposition, qui fixe un seuil de participation. Si ce seuil n'est pas atteint, l'élection est invalidée;

- Initier un projet de loi interdisant toute donation en période électorale et préélectorale pour tous les prétendants candidats aux élections;

- Instituer le plafonnement des dépenses de

campagne pour tous les candidats;

- Accréditer les observateurs indépendants des processus électoraux.

Au Parlement.

Les deux chambres (Assemblée Nationale et Sénat) devront:

- Voter une loi spéciale, qui fixe un nouveau découpage électoral plus représentatif du peuple au niveau de l'Assemblée nationale. Ce nouveau découpage doit tenir compte de la taille démographique des circonscriptions administratives selon qu'elles se trouvent en zone urbaine et en zone rurale. Un seuil doit être fixé pour que le nombre de députés soit fonction du nombre d'habitants ;

- Réformer la loi électorale en introduisant deux dispositions sur la numérisation ou la digitalisation, depuis les bureaux de vote, des procès-verbaux des résultats signés par les différentes parties prenantes d'une part, mais aussi la numérisation ou la digitalisation du processus de compilation des résultats électoraux, d'autre part ;

- Voter une nouvelle loi portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle, qui garantisse de manière effective l'indépendance de cette Cour par l'élection de tous ses membres, pour une durée de neuf (09) par un Parlement démocratiquement élu. Cette loi doit autoriser la publication des opinions dissidentes ou séparées sur les avis donnés, les délibérations votées et les décisions rendues par la Cour constitutionnelle d'une part, et prévoir un quota pour la représentativité des femmes au sein de cette Cour;

- Introduire dans la loi électorale une disposition interdisant les candidatures uniques lorsque celles-ci ne font l'objet de véritables accords entre partis, groupements politiques ou candidats ou quand elles ont pour seul but d'assurer l'élection d'office d'un candidat.

Au Gouvernement et au Parlement de prendre vos responsabilités car le peuple et le monde entier vous regardent !

La coalition Tournons La Page

MUSIQUE

Victime d'un AVC, Zao se remet lentement de sa maladie!

Le célèbre et hilarant artiste-musicien Zao (Casimir Zoba à l'état-civil) a été frappé il y a quatre mois par un accident vasculaire cérébral (AVC) dont quelques séquelles demeurent. Grâce aux soins intensifs dont il a bénéficié, un peu fatigué et amaigri, il se remet lentement de sa maladie et parle sans trop de difficultés. Nous l'avons rencontré à son domicile à Brazzaville, ce mardi 15 novembre 2022. Il nous a ouvert son cœur, en nous accordant cette interview dans laquelle il lance un SOS aux pouvoirs publics et aux personnes de bonne volonté pour le reste de ses soins.

***Zao, vous avez été victime d'un AVC, comment cela s'est-il passé?**

**Vous savez, c'est une maladie qui vient brusquement et qui te surprend d'abord, tu ne t'attends pas à cela. C'est vrai, parfois tu as un problème de tension, tu essaies un peu de maîtriser cela, mais quand l'AVC survient c'est très brusque. On est surpris. Donc, c'est ce qui m'est arrivé.

***Concrètement que s'est-il passé?**

**Un matin, je revenais d'un événement, le temps de me changer, d'enlever mes chaussures, tout à coup, j'ai senti une grande chaleur, sur mon corps, et c'était parti. Donc, c'était l'AVC. Je n'arrivais plus à me tenir debout, et je me suis affalé directement. J'ai demandé l'aide d'un médecin qui est venu à mon chevet, qui m'a consulté, et puis il m'a dit qu'il faut faire un scanner à COGEMO. J'allais de surprise en surprise, vous savez quand un AVC arrive, on ne s'y attend pas,

d'où l'importance des finances, que je me suis mis à chercher. J'ai fait plusieurs examens, il fallait normalement que je vide ma valise, parce que le concerné c'est moi, voilà pourquoi je suis resté un peu longtemps, car, c'est moi qui allait mourir. Et, comme j'avais des petits moyens, je me suis d'abord pris en charge moi-même, et après de bouche à oreille, il y a eu des gens de bonne volonté qui m'ont tendu la main, en achetant quelques ordonnances.

***A quand remonte votre maladie, et comment vous portez-vous présentement?**

**Si ma mémoire est bonne ça devait être le 9 ou le 10 juillet, donc voici près de quatre mois que je souffre. Je vais de mieux en mieux, parce que dans un premier temps, c'était ma femme qui me lavait, mais maintenant, je peux prendre ma douche moi-même. Je peux me lever, marcher, bien que je suis en train de tirer le pied, tant pis,



Zao s'entretenant avec l'auteur de l'article

je suis aidé par une canne que vous voyez vous-même. Je ne peux pas dire que je vais très mal, mais assez-bien, comme c'est une maladie qui a aussi beaucoup de surprises, elle peut récidiver et surprendre encore. Voilà pourquoi je prends mes dispositions. Je suis en train de rentrer dans la rééducation, c'est-à-dire avec les kinés. (ça) coûte cher, mais je suis obligé de le faire, parce que la santé n'a pas de prix.

***Quel est l'appel que vous lancez aux autorités et aux personnes de bonne volonté?**

**Les gens disent: «Mais pourquoi, tu n'as pas écrit, tu n'as pas fait ceci?» Mais, le malade ne peut pas écrire lui-même! Nous avons notre organisation, l'Union des musiciens congolais (UMC), et les amis m'ont vu tomber. Ce

n'est pas le malade qui se lève pour demander de l'aide, ce sont les amis, peut-être l'organisation ou les amis de bonne de volonté ou encore la famille qui peuvent écrire, pour que les gens me viennent en aide. En ce qui me concerne, l'orage est passé, mais comme c'est une maladie qui peut récidiver, donc, s'il y a des aides qui viennent, je m'inscris vraiment positivement.

***Un mot à vos nombreux fans?**

**La musique n'est pas finie, la musique ne peut pas s'arrêter. Je suis-là, surtout qu'on ne m'a pas cousu la bouche! Je parle encore, je ne suis pas "cadavéré", donc, je peux encore chanter, j'ai la force!

Entretien réalisé par Alain-Patrick MASSAMBA

"LE TOURNANT DE MA VIE" L'ouvrage d'Henrietty Christella de Lourdes Mounkassa suscite beaucoup d'intérêt!

"Le tournant de ma vie", c'est le titre du tout premier livre de l'écrivaine Henrietty Christella de Lourdes Mounkassa (âgée de 16 ans). Il a été présenté et dédié, le 4 novembre à l'hôtel de ville de Brazzaville, en présence de plusieurs personnalités et des férus de la littérature. Un certain nombre d'entre eux, ont loué cette œuvre et son auteure, qui vient de réussir un véritable coup de maître.



L'écrivaine Henrietty Mounkassa entourée de ses géniteurs

Eliot-Christel Mounkassa, officier de gendarmerie, père géniteur de l'écrivaine: «J'ai accepté de faire des sacrifices, avec mon épouse dans l'accompagnement de notre fille, aujourd'hui le résultat est là. Elle a son livre, c'est un plaisir. Elle a commencé à 14 ans, elle était engagée à sortir ce témoignage. Je vous dis en passant, c'est le témoignage de notre vie qu'elle a essayé de peindre pour que ça soit aujourd'hui une pièce de théâtre. Je demande à d'autres jeunes de suivre son exemple. Je précise qu'elle a un tome II qui est déjà dans les coulisses, mais nous allons continuer à la soutenir pour qu'elle devienne une grande écrivaine». Commandant en second de la Gendarmerie, et passionné de la lecture, le Colonel Bellarmin Ndongui, s'est réjoui du travail réalisé par l'écrivaine: «C'est une grande fierté pour nous qui sommes la continuité de la famille de l'auteure, et c'est avec un grand plaisir que nous accompagnons notre collègue ici».

Hugues-Gervais Ondaye, commissaire général du FESPAM: «Mademoiselle, la vie c'est comme un livre, pour avancer, il faut tourner les pages, mais pour les tourner, il faut les avoir écrits. Vous venez d'écrire la vôtre, félicitations, parce que ce n'est pas donné à n'importe de se séparer de son enfance pour écrire. Ecrire sait s'inscrire dans l'humanité, et vous y êtes désormais. Mademoiselle, vous venez de nous faire une leçon avec cet ouvrage, et j'invite nous tous ici, à donner une chance au prochain ouvrage de cette fille. C'est un ouvrage jeune, écrit par un jeune, et ça veut-dire que l'avenir est tracé».

Mme la secrétaire permanente du conseil consultatif de la jeunesse: «Ce qui m'a interpellé en suivant la présentation de ce livre, se sont les différents problèmes et défis rencontrés dans les milieux jeunes, de façon générale, et en milieu féminin également. Je salue l'œuvre de l'auteure, et j'avoue que je suis vraiment très touchée. Les portes du conseil consultatif de la jeunesse vous sont grandement ouvertes pour venir présenter vos doléances».

Fidèle Biakoro, écrivain, critique littéraire: «Mes remerciements vont aux parents pour l'accompagnement de leur enfant, auteure d'une œuvre louable, appréciable et acceptable. Ce livre se prête à être lu comme un conte où un recueil de nouvelles».

Pierre Ntsemou, écrivain, enseignant, pédagogue: «Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre d'années, nous en avons ici la preuve. La jeunesse congolaise n'est pas toujours ce que nous croyons, ce que nous disons. Nous n'avons pas besoin de médire ceux qui sont nés après nous. Le génie n'est ni infantile, ni juvénile, ni adulte, il est humain».

Alexis Bongo, panafricaniste: «Notre fille a pu soulever de nombreuses thématiques, avec plusieurs tiroirs dans son livre. Elle est entrée dans la cour des grands».

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA

INSCRIPTION DE LA RUMBA CONGOLAISE AU PATRIMOINE CULTUREL DE L'HUMANITE

Chroniqueur musical congolais, Guy Francis Tsiehela écrit au Président de la République

La rumba congolaise a été inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité le 14 décembre 2021. Profitant de la célébration prochaine du premier anniversaire de cette inscription, Guy Francis Tsiehela, chroniqueur musical congolais basé en France, a écrit une lettre ouverte au Président de la République dans laquelle il demande qu'il «puisse permettre les conditions d'une commémoration digne de cette reconnaissance universelle».

«Monsieur le Président de la République, Dans moins de deux mois, précisément le 14 décembre 2022, la rumba congolaise accomplira l'an 1 de son inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité à l'UNESCO. Je sais combien vous avez œuvré à l'aboutissement du long processus qui a conduit à ce succès. Nous vous en félicitons. Je me permets de vous faire part publiquement d'une préoccupation qui me tient à cœur, celle de l'avenir de cette musique, l'un des prestigieux fleurons de notre patrimoine. Pour avoir été, en ma qualité de chroniqueur musical, l'un des promoteurs de sa candidature au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, en contribuant à la mobilisation des musiciens et des opinions publiques, je me fais le devoir de consolider ce joyau inestimable que nous ne pouvons laisser

s'étioler dans la mémoire collective. Comme vous le savez, Monsieur le Président, l'événement du 14 décembre 2021 avait été salué sur les deux rives du fleuve Congo. Des messages affluant des quatre coins du monde avaient enrichi le florilège de félicitations qui vous avaient été adressées, à vous personnellement, et à tous les acteurs diplomatiques et culturels des deux Congo. Mme Audrey Azoulay, directrice générale de l'UNESCO, avait relevé l'importance de l'événement et son intérêt, non seulement pour l'institution qu'elle dirige, mais aussi et surtout, pour la République du Congo et la République Démocratique du Congo. La rumba constituant le trait d'union entre les deux pays, sa reconnaissance par l'UNESCO ne peut qu'apporter de la plus-value dans



Guy Francis Tsiehela

les relations entre ces deux pays frères. Un trait d'union, probablement plus large, puisque ses sonorités, ignorant les frontières, rayonnent depuis dans le monde entier. Monsieur le Président de la République, l'inscription de la Rumba au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité a élevé notre culture au sommet du monde. Mais nous ne pouvons-nous contenter de ce positionnement de confort. Aussi devrions-nous continuer à entretenir ce qui fonde ce positionnement, c'est-à-dire les facteurs qui concourent à son épanouissement et à sa consolidation. Les lieux et les moments de mémoire méritent d'être célébrés pour permettre à

la nation de s'approprier de manière pérenne, les faits qui ont marqué son histoire. En outre, à l'heure de la diversification économique, chère à votre programme de société, la Rumba pourrait offrir de réelles perspectives de développement touristique, et servir de levier à la diplomatie culturelle. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, j'en appelle respectueusement à votre habituelle sagacité et à la haute attention que vous portez sur les grands événements de notre pays, pour qu'à l'approche du premier anniversaire de cet événement, vous puissiez permettre les conditions d'une commémoration digne de cette reconnaissance universelle.

Sachant compter sur votre amour pour la culture, et espérant que cette lettre retiendra votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments déférents.»

Paris, le 3 novembre 2022
Guy Francis TSIEHELA
Chroniqueur musical,
Paris France

IN MEMORIAM

Martin DIMI
(13 novembre 2021-13 novembre 2022)

Un an sans Toi, 1 an de douleur et de peine, nos larmes continuent de couler, ton absence se fait sentir. Ya Martin ! Un patrimoine, une vie pleine d'impacts s'est éteinte. Un esprit brillant, un serviteur infatigable, disponible, un dirigeant modèle, un Père généreux et un mari fidèle, Amoureux. Mais la mort n'arrête pas l'amour. Tu restes à jamais dans nos cœurs. Oui, il y a des êtres qu'on ne peut remplacer et tu en fais partie. Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pieuse en ce jour de



Triste anniversaire. Nous ne l'oublierons jamais!
Que la douleur de l'avoir perdu ne nous fasse pas oublier le bonheur d'avoir partagé avec lui d'intenses moments de vie.
Que Dieu soit loué.



Siège social : Avenue Amilcar CABRAL
☎ : 2889 ☎ :81.09.78/55/56 Fax : 81.09.77
BRAZZAVILLE

**DAO N°003/DS-DMG/LCB BANK 2022 relatif
à l'approvisionnement des fournitures de bureaux
à LCB-Bank 2023**

- **Date limite pour le dépôt des offres:**
Le 23 Novembre 2022 à 12h00
- **Lieu de retrait des DAO:**
- DIRECTION SUPPORT

Avenue Amilcar Cabral BP: 2889-Brazzaville République
du Congo

- **Condition de retrait du DAO:**
50.000FC



Siège social : Avenue Amilcar CABRAL
☎ : 2889 ☎ :81.09.78/55/56 Fax : 81.09.77
BRAZZAVILLE

**DAO N°004/DS-DMG/LCB BANK 2022 relatif à la fourniture
des calendriers et agendas LCB-Bank 2023**

- **Date limite pour le dépôt des offres:**
Le 23 Novembre 2022 à 12h00
- **Lieu de retrait des DAO:**
DIRECTION SUPPORT

Avenue Amilcar Cabral BP: 2889-Brazzaville République
du Congo

- **Condition de retrait du DAO:**
50.000FC

COUPE DU MONDE-QATAR 2022

Qui succèdera à la France?

L'attente touche à sa fin. Quatre ans après son sacre de 2018 à Moscou, en Russie, le deuxième de son histoire, la France remet son titre en jeu lors de la Coupe du monde au Qatar dont le coup d'envoi sera donné ce dimanche 20 novembre 2022. Une date plutôt improbable pour une Coupe du monde, comme l'est aussi le menu du jour, Qatar-Equateur, en guise de match d'ouverture, à 16h GMT, 17h à Brazzaville.

Cette Coupe du monde, la 22e édition de l'histoire, met en lice 32 pays, dont 5 africains : Sénégal, Tunisie, Maroc, Cameroun et Ghana. Ils s'affronteront dans huit groupes de quatre. La phase de groupes aura lieu du 20 novembre au 2 décembre, suivis des quarts de finale les 9 et 10 décembre, et des demi-finales les 13 et 14 décembre. Le match pour la troisième place aura lieu le 17 décembre, la veille de la finale qui interviendra le 18 décembre.

Il y aura, au total, 64 rencontres. Elles auront lieu dans 8 stades dont trois à Al-Rayyan (Khalifa International Stadium, Ahmad bin Ali Stadium et Education City Stadium), deux à Doha (Al-Thumama Stadium et Stade 974), un à Al-Chaur (Al-Bayt Stadium), tout comme à Al-Wakra (Al-Janoub Stadium) et à Lusail City (Lusail Stadium).

Inutile de revenir sur les problè-



Les Bleus de France soulevant le trophée en 2018

mes soulevés par ce Mondial : le choix fortement contesté du Qatar comme pays organisateur de la compétition, les voix qui ont appelé au boycott ou encore les conséquences d'un tournoi organisé dans un pays sans véritable tradition du football, en novembre-décembre plutôt qu'en juin, etc. C'est une édition particulière en ce qu'il s'agit de la première à se disputer dans le monde arabe et en plein milieu de la saison en Europe. Et, comme d'habitude, elle verra encore les meilleures équipes du monde se disputer le plus prestigieux des trophées.

Les statistiques révèlent en effet que la Coupe du monde demeure essentiellement une affaire de l'Europe. En 21 éditions, jamais le trophée n'a échappé

à l'Europe (12 victoires) ou à l'Amérique latine (9 victoires). Les pays suivants sont en effet champions du monde : Uruguay (1930 et 1950), Brésil (1958, 1962, 1970, 1994 et 2002), Italie (1934, 1938, 1982, 2006), Allemagne (1954, 1974, 1990 et 2014), Argentine (1978 et 1986), France (1998 et 2018), Angleterre (1966) et Espagne (2010). Malheureusement, l'éclatement de la Seconde guerre mondiale, en 1939, n'a pas permis à la FIFA d'organiser les éditions de 1942 et 1946.

Au total, huit pays seulement ont inscrit leur nom au palmarès de cette Coupe, depuis la première édition disputée en 1930 en Uruguay, en Amérique latine. Et ce n'est peut-être pas cette fois

qu'un pays africain brandira le trophée de la Coupe du monde. Sur le Continent, on ne se pose qu'une question : Qui, du Cameroun, du Maroc, du Ghana, du Sénégal ou de la Tunisie ira le plus loin dans ce tournoi 2022? A cette question il faut ajouter une interrogation : l'un des cinq pays fera-t-il mieux que le Cameroun (1990), le Sénégal (2002) ou le Ghana (2010), tous éliminés en quarts de finale, le plus haut niveau de la compétition atteint par les équipes africaines? Bien malin celui qui peut deviner ce que sera le parcours des représentants africains dans le tournoi qui débute dans quatre jours, ce 20 novembre.

Jean ZENGABIO

JEAN-MICHEL MBONO REpond A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que les férus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond volontiers.

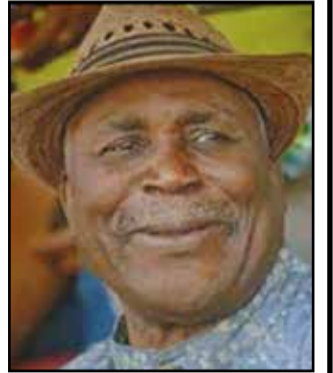
*Est-ce que vous imaginez un jour une équipe africaine gagner la Coupe du monde de football ?

**Jean-Michel Mbono: Très franchement, pas dans l'immédiat. Pour gagner une Coupe du monde, il y a tellement de facteurs à réunir que je ne vois pas aujourd'hui un seul pays africain capable de le faire. L'Afrique a progressé certes. Le football africain est devenu plus mature. Il connaît un peu mieux le football des autres continents du fait de l'exode de ses propres joueurs. Beaucoup de ces joueurs évoluent aujourd'hui dans le football européen et en assimile la rigueur. On n'a pas encore, en Afrique, les structures nécessaires pour gagner une compétition de cette nature en spéculant uniquement sur les joueurs disséminés un peu partout. Le football africain est appelé aujourd'hui plus que jamais à relever les défis de rénovation et de modernisation qui se posent à lui et à se mettre au diapason des évolutions accélérées du sport mondial. Cet objectif pourra être atteint que par l'ancrage de la bonne gouvernance au sein des organes de gestion, l'amélioration qualitative de la formation, le développement des infrastructures et la mise en place des conditions d'accès au monde du professionnalisme. Une coupe du monde gagnée par un pays africain me paraît être encore à une échéance vraiment lointaine.

*Et le maraboutage ?

**Jean-Michel Mbono: En Afrique il y a comme une institutionnalisation du maraboutage lors des sorties des équipes nationales. Il y a généralement une rubrique intitulée «Préparation psychologique des joueurs» et qui signifie, en réalité, recrutement de féticheurs. Une attitude ambivalente, puisqu'en même temps on organise des séances de prières et des messes écuméniques, les autorités sportives ont donc le chapelet au cou, les mains levées au ciel, mais les écorces indigènes dissimulées dans les poches. Syncrétisme !

(A suivre)



FOOTBALL/COUPE DE LA CONFEDERATION

Une qualification aux allures d'exploit

Les Diables-Noirs de Brazzaville ont réalisé l'exploit de disputer pour la première fois de leur vie la phase de groupes d'une compétition africaine interclubs. Jamais depuis leur première aventure continentale en 1966, ils n'étaient allés plus loin que les huitièmes de finale d'antan, ni en Coupe des clubs champions (devenue Ligue des champions), ni en Coupe des vainqueurs de coupe qui a fusionné avec la Coupe de la CAF pour donner naissance à la Coupe de la Confédération en 2004.

La 20^e édition de la Coupe de la Confédération a fait son choix, au terme du tour de cadrage qui a désigné les seize équipes appelées à disputer la phase de poules dont le tirage au sort a été effectué mercredi 16 novembre dernier. On y retrouve les Diables-Noirs de Brazzaville qui ont été sans pitié pour les Seychellois de La Passe FC.

Après leur victoire (2-0) au match aller, délocalisé à Maurice, on voyait mal les "Jaune et noir" laisser filer la qualification au match retour, à domicile, mercredi 9 novembre dernier au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Ils l'ont finalement obtenue en passant un 4-2 à leurs adversaires. Les auteurs de leurs buts sont respectivement Carl Wunda Gana (11e), Déo Gracias Gloire Bassinga (20e), Boris Sikoula (22e) et Carof Bakoua (76e).

Il faut dire que pendant qu'ils menaient au score 3-0, les Diables-Noirs ont connu de grosses frayeurs. Ils ont encaissé deux buts en l'espace de deux minutes, d'abord sur une erreur défensive individuelle de leur stoppeur Carof Bakoua (56e), ensuite sur un tir tendu (57e). Deux buts qui ont failli peser



Ouf de soulagement pour les Diables-Noirs

lourd sur leur moral. Leur grand mérite fut alors de ne pas s'affoler. Les Seychellois faillirent pourtant égaliser sur une action anodine. Sans doute l'histoire ne retiendra-t-elle que la qualification, mais n'est-ce pas le propre du football en matière de Coupe ?

La qualification des Diables-Noirs est importante. Le club le plus populaire du pays trouve peut-être, enfin, ses marques. Il est porteur de nouvelles ambitions. Le rêve ne fait que commencer.

Cependant, les Diables-Noirs ont éprouvé les pires difficultés en défense. Ils n'auront valu que par l'efficacité de leur attaque : 10 buts en quatre matches (2 au deuxième tour et 2 au tour de cadrage), au total. Il n'est certes pas question de discuter les mérites d'une équipe très jeune et vaillante d'ailleurs. Mais si les Diables-Noirs veulent accéder au rang des grandes équipes sur le continent, il leur faudra se montrer très solides en défense avec des doublures valables, plus inventifs et physique dans leur jeu au milieu de terrain et con-

tinuer à enfile les buts comme ils l'ont déjà réussi. Mais ceci est une autre histoire. Pour les supporters de Diables-Noirs, pour tous les férus du ballon rond congolais, l'heure était à la fête en ce mercredi 9 novembre.

Jean ZENGABIO

PHASE ZONALE DU CHAMPIONNAT D'AFRIQUE SCOLAIRE

Voici les représentants du Congo!

Ils sont connus, ceux qui porteront le drapeau du Congo lors du tournoi scolaire sous-régional de l'Afrique centrale, du 23 au 30 novembre 2022 à Brazzaville. Les filles du CEG de Mfilou et les garçons de l'école privée Louis Samuel de Talangaï ont acquis leur ticket qualificatif pour ce tournoi réservé aux moins de 15 ans régulièrement scolarisés, dont la phase continentale est prévue en mars prochain.

La CAF a lancé le championnat africain scolaire, et plusieurs pays s'organisent pour désigner leurs représentants autant chez les garçons que chez les filles. Ces représentants sont soumis à une compétition sous-régionale pour déterminer ceux qui prendront part à la phase finale. Au Congo, la phase nationale qui a suscité l'enthousiasme des jeunes, s'est terminée en beauté. Elle a mis aux prises 8 établissements scolaires exclusivement de Brazzaville en version masculine et 6 en version féminine. Elle a été organisée par la FECOFOOT, par le truchement de la DTN (Direction



La compétition a suscité l'enthousiasme des jeunes

technique nationale), avec le concours du ministère en charge des sports et celui de l'Enseignement primaire et secondaire. Le tournoi s'est déroulé sur des terrains de 70 m x 42 m chacun avec des buts de 5 m x 2 m. Chacune des équipes s'était présentée sur le terrain avec huit joueurs dont un gardien et sept remplaçants. La durée de chaque match a été de 20 mn x 2.

Les finales ont eu lieu vendredi 11 novembre au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Dans la catégorie filles, le CEG de Mfilou a vaincu le

collège Baouidi (1-0). Chez les garçons, le Complexe Saint Louis a atomisé le Collège Baouidi (3-0).

Les deux vainqueurs doivent à présent briller au plan sous-régional avant la phase continentale prévue en mars prochain. Selon le président de la FECOFOOT, Jean-Guy Blaise Mayolas, les équipes des deux établissements, qui se sont illustrées, bénéficieront d'un «encadrement adéquat jusqu'à la phase zonale.»

Une cagnotte attrayante

Le championnat africain scolaire, une initiative de la CAF qui estime que le meilleur se veut un catalyseur de valeurs positives et d'espoir pour la jeunesse. Pour Jean Guy Blaise Mayolas, il y a lieu d'accorder à cette compétition toute l'attention qu'il peut avoir en termes de progression personnelle et sociale. En outre, les établissements scolaires vainqueurs du tournoi zonal toucheront une cagnotte de 100.000 dollars chacune (NDLR : au niveau continental, la cagnotte est de 300.000 dollars). «Avec cet argent, elles peuvent réaliser des projets de leur choix. Comme le tournoi zonal se disputera chez nous, nous essayerons de la gagner pour nos écoles», a indiqué le président de la FECOFOOT. De quoi donner du punch aux deux représentants du Congo !

G.-S.M.

FOOTBALL/CHAMPIONNAT

V.Club-Mokanda s'enfonce dans la crise

Le championnat national d'élite Ligue 1 était à sa quatrième journée le week-end dernier. V.Club-Mokanda, lanterne rouge, a connu un quatrième revers de rang et s'empêtre dans la crise.

Une fois n'est pas coutume, mais quatre fois de suite, cela devient un sujet de conversation. Ainsi, les chutes à répétition de V.Club-Mokanda font dire aux observateurs du football que cette formation n'est plus l'académie qu'elle fut à l'époque des Gilbert Poaty "Hidalgo" et consorts.

Battu respectivement par AS Cheminots (0-2), AS JUK (0-1) et AS BNG (0-1), V.Club-Mokanda l'a été également same-

di 12 novembre dernier dans son antre par les Brazzavillois de Patronage Sainte-Anne (0-2). Sans inspiration, sans aucun esprit de révolte, il a sombré littéralement, encaissant deux buts, œuvres de Bellone Mbou et Mabilia Messi. Sur la même pelouse, mais dimanche 13 novembre, FC Nathaly's et FC Kondzo se sont quittés dos-à-dos (0-0), tandis que l'autre équipe-phare de Pointe-Noire, l'AS Cheminots, courbait l'échine face aux Diables-Noirs (0-1), but diabolique inscrit par le défenseur Carof Bakoua (37^e).

A Brazzaville, les militaires d'Inter Club, qui reviennent petit à petit au niveau des meilleurs, en ont donné la preuve samedi en triomphant de JST (1-0). Les deux formations ont

été relayées dimanche 13 novembre par CARA et l'AC Léopards (0-0). Quant au match AS BNG-AS JUK, c'était une énigme à résoudre. Les uns et les autres en avaient la clé. BNG a finalement pris le meilleur (2-0) et infligé à son adversaire sa première défaite de la saison. Et devient seul leader du championnat avec 9 points en 3 matches disputés.

A Owando, AS Otohô a confirmé son regain de forme en défaisant l'Etoile du Congo (0-1), grâce à Bersyl Obassi, l'auteur de l'unique but de la partie.

G.-S.M.



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



RELATIF AU PROGRAMME DE STAGE EN PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Le Bureau de la Banque mondiale et les Unités d'exécution des projets financés par la Banque mondiale, en concertation avec l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), ont initié un programme de stage en passation des marchés publics à l'intention des jeunes diplômés congolais.

Ce programme a pour objectif de former, par le biais de stage pratique, une catégorie de jeunes spécialistes en passation des marchés afin d'accroître le nombre de Spécialistes en passation des marchés qualifiés et expérimentés sur le marché de l'emploi en République du Congo.

L'objet du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est de recruter un échantillon de vingt (20) jeunes stagiaires qui effectueront pendant douze (12) mois un stage au sein des unités d'exécution des projets financés par la Banque mondiale en République du Congo. Sont concernés les jeunes diplômés congolais de l'enseignement supérieur, âgés de 18 à 32 ans au plus tard le 31 décembre 2022, remplissant les critères ci-dessous :

- Être diplômé de l'enseignement supérieur (au moins BAC+3) ;
- Être disponible durant toute la durée du stage de douze (12) mois ;
- Être ponctuel et assidu ;

- Être capable de travailler efficacement en équipe et sous pression ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et une parfaite maîtrise de l'expression française ;
- Respecter l'obligation de confidentialité et de protection des informations reçues et des documents produits/traités.

- Être en capacité de l'utilisation de l'outil informatique

Les candidatures féminines sont vivement souhaitées. Les candidats intéressés doivent fournir les pièces ci-après : un CV, une lettre de motivation signée et une copie du diplôme requis.

Seul(e)s les candidat(e)s remplissant les critères de qualification seront convié(e)s au test de sélection.

Les dossiers de candidature rédigés en français doivent être transmis uniquement par voie électronique à l'adresse e-mail CG_stagiaire_marches_publics@worldbank.org au plus tard le 30 décembre 2022 à minuit, heure du Congo, et porter expressément la mention suivante :

«AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF AU PROGRAMME DE STAGE EN PASSATION DES MARCHES PUBLICS».

Fait à Brazzaville, le 10 novembre 2022

Il ne vous reste plus qu'à choisir votre véhicule neuf

S-PRESSO

136 000 F.CFA*
mois



RUSH

293 000 F.CFA*
mois



COROLLA CROSS

381 000 F.CFA*
mois



LANDTREK

376 000 F.CFA*
mois



Nous avons pensé aux meilleures offres de financement.

*Offre valable du 21 novembre au 21 décembre 2022, sur tous les véhicules de la gamme TOYOTA, SUZUKI et PEUGEOT.

*Possibilité de financement avec notre partenaire LCB Bank, sous réserve d'acceptation des dossiers. Voir conditions auprès de CFAO Motors ou de la LCB Bank.

*Mensualités affichées "à partir de", valables pour livraison sur Pointe-Noire.



Plus d'informations ☎ 06 496 96 96